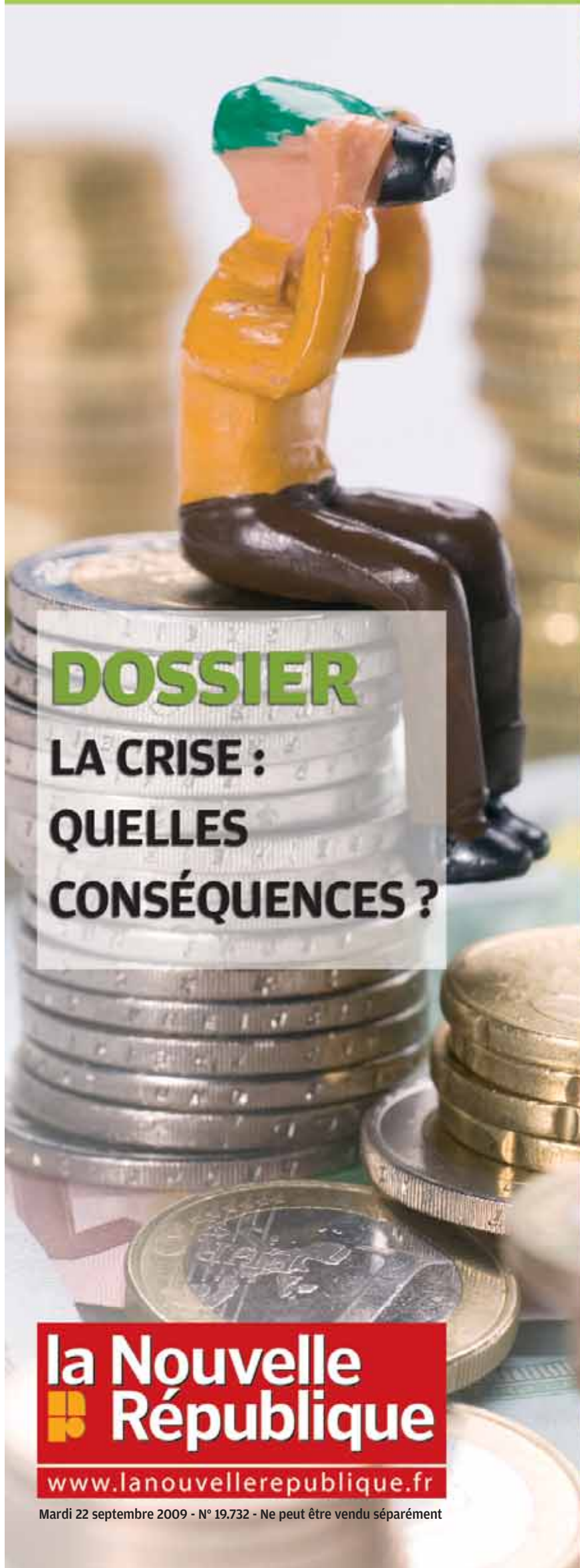


LE GUIDE

INDRE-ET-LOIRE

Collectivités Locales



DOSSIER

**LA CRISE :
QUELLES
CONSÉQUENCES ?**



ZOOM

LES COMMUNES ET LE SPORT



**la Nouvelle
République**

www.lanouvellerepublique.fr

Mardi 22 septembre 2009 - N° 19.732 - Ne peut être vendu séparément

DOSSIER FINANCES LOCALES

- Attention fragile **4**
- Les ressources des collectivités locales **5**
- Département** : une mauvaise pente financière **6**
- Agglomération** : Tours garde le moral **7**
- Loir-et-Cher** : des recours qui bloquent les projets **8**
- Pas d'impôts locaux sans valeur locative **9**

ZOOM LES COMMUNES ET LE SPORT

- Un parrainage méconnu **10**

- Loches** : les subventions épargnées par la crise **11**
- Loches** : une gestion différenciée des équipements **12**
- TFC, TVB** : une différence, un même combat **13**
- Véron** : le sport, moteur du développement **14**

INTERCOMMUNALITÉ

- L'âge de raison ? **16**
- Les communautés de communes en Touraine **17**

DÉCENTRALISATION

- Le casse-tête du mille-feuille **20**
- Le petit dictionnaire **22**



***J'achète, je loue,
je vends***



www.centreouest-immo.com
A un clic de chez vous

+ → www.touraine-logement.fr

DEPUIS 40 ANS
AU SERVICE DE L'HABITAT
EN INDRE ET LOIRE

5000 LOGEMENTS LOCATIFS
3000 MAISONS EN ACCESSION



ACCESSION



LOCATION

LOCATION
ACCESSION



COMMERCES



FOYERS

EQUIPEMENTS
DIVERS



LOTISSEMENTS

TOURAINE LOGEMENT
SL

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 18H00

02 47 701 800

© 2011 Compagnie de Réseaux

NOS PROGRAMMES EN COURS :

- Maisons et appartements à vendre* : Athée sur Cher, Azay le Rideau, Beaulieu lès Loches, La Celle St Avant, Marcé sur Esves, Montreuil en Touraine, Parçay sur Vienne, Pouzay, Semblançay, St Branchs, St Etienne de Chigny, Tours, et bientôt Amboise, La Ville aux Dames, Langeais...
Possibilité Pass Foncier ou location-accesion. Renseignez-vous!
- Terrains à bâtir: Abilly, Cinq Mars la Pile, Genillé, Maillé, Noyant de Touraine, et bientôt Fondettes, Reugny...
- Prochaines livraisons de logements locatifs à Bossée, Chaveignes, Château la Valliere, Civray de Touraine, Courcoué, Marcé sur Esves, St Epain, Ste Maure de Touraine, Richelieu, Yzeures sur Creuse.



14 rue du Président Merville - 37000 TOURS - Site internet : www.touraine-logement.fr - E-mail : contact@touraine-logement.fr

la qualité au service de l'habitat

TOURAINE LOGEMENT

FINANCES LOCALES

Attention fragile !

La crise touche aussi les collectivités locales, dans leurs recettes, dont certaines s'amointrissent, et dans leurs dépenses, car elles doivent investir pour l'avenir ou, tout simplement, aider leurs citoyens.



Avec la crise, les ressources diminuent mais on demande toujours plus aux collectivités locales. (Photo NR)

Les collectivités locales sont elles aussi ballottées par la crise économique et financière qui fait sentir ses effets sur de nombreux points sensibles. Le fonctionnement même des finances locales explique une partie de ces effets. Car les élus ne décident pas d'un montant de ressources, mais votent chaque année un taux d'imposition pour chacune des différentes taxes qui alimentent le budget de la collectivité. Ces taux s'appliquent ensuite sur une base d'imposition.

Quand tout va bien, cette base d'imposition augmente. Par exemple, l'augmentation ces dernières années des prix de l'immobilier s'est traduite par une forte croissance des droits de mutation (l'impôt payé sur chaque transaction immobilière). De même, l'augmentation du nombre des entreprises et la poursuite de leurs investissements ont généré une progression des ressources procurées par la taxe professionnelle.

Que les choses viennent à aller mal et ces ressources s'amointrissent. Des entreprises disparaissent et c'est autant de taxe professionnelle en moins (sans parler du versement transport et d'autres taxes). Que les prix de l'immobilier baissent et que le nombre de transaction recule et c'est une chute des droits de mutation.

LE POIDS DE LA DETTE ALOURDI

En outre, avec la crise financière et les difficultés des banques à se refinancer, les taux d'intérêts des prêts consentis aux collectivités locales augmentent, alourdissant d'autant le poids de la dette. Pire, certaines collectivités ont contracté des emprunts dits « toxiques », c'est-à-dire indexés sur des indices dont la valeur s'envole avec la crise provoquant un renchérissement brutal des taux d'intérêt. (ils peuvent être multipliés par 10 !). Ces emprunts représentent tout de même entre 10 % et 20 % des 105 milliards d'euros de dettes des collectivités locales.

L'État est confronté aux mêmes difficultés (voir encadré). Or, il verse des sommes non négligeables aux collectivités locales pour les aider à assurer leurs missions : dotations de fonctionnement, péréquations diverses, compensations de dégrèvements fiscaux, transferts de fiscalité.

Ajoutez-y les incertitudes qui pèsent sur la réforme de la taxe professionnelle, qui va être supprimée et remplacée par la CET, ou « cotisation économique territoriale ». Cette suppression se fera-t-elle à montant constant ou bien cette réforme va-t-elle entraîner un manque à gagner pour les collectivités ? Les finances locales se révèlent avec la crise bien fragiles.

FAIRE PLUS AVEC MOINS

Dans le même temps, on demande sans cesse plus aux collectivités locales. On leur demande d'accélérer les mises en chantiers pour donner du travail aux entreprises de travaux publics et du bâtiment. Elles ont à faire face à des dépenses d'action sociale plus importantes, du seul fait de la crise et de l'augmentation du nombre de personnes en difficulté. On leur demande encore d'investir pour l'avenir dans des zones d'activités, dans le tourisme, etc. Toutes choses qui nécessitent des ressources financières.

Mais comment faire plus avec moins ? Il faut donc s'attendre à une augmentation de la fiscalité locale, qui demeure le seul moyen d'assurer l'équilibre des comptes sans recourir à l'emprunt. Déjà, en 2008, les taux des impôts locaux avaient augmenté, en moyenne et toutes collectivités confondues, de 1,04 point pour la taxe d'habitation, de 2,25 points pour la taxe sur le foncier bâti, de 2,44 points pour la taxe professionnelle et de 2,80 points pour la taxe sur le foncier non bâti. Ces taux devraient encore augmenter. Mais il faut aussi s'attendre à la réduction de certaines dépenses.

Yves Poyeton.

Un mille-feuille à 104 milliards d'euros



Il existe aussi une « taxe locale sur la publicité extérieure » frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses. (Photo archives NR)

Une quarantaine de taxes communes à toutes les collectivités locales, cinquante-six si on prend en compte les taxes spécifiques à l'Île-de-France, à la Corse, aux régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion, aux communes littorales ou encore à l'équipement de la Savoie. La fiscalité locale est à l'image de l'organisation des collectivités locales en France : un mille-feuille où les citoyens, et bien souvent les élus, ne savent plus qui prélève quoi et pour quel usage.

Car, évidemment, certaines taxes sont exigées par les seules communes, d'autres par les seuls départements, d'autres encore par les régions. D'autres sont partagés entre deux, trois ou quatre niveaux. Et, comme si cela ne suffisait pas, l'État vient y mettre son grain de sel en décidant d'exonérer en partie ou en totalité certains contribuables, des entreprises par exemple ou les personnes à revenus modestes, de certaines taxes, tout en indemnisant les collectivités pour le manque à gagner, ce qui a représenté tout de même plus de 19 milliards d'euros en 2008. À comparer aux 104 milliards d'euros que « rapporte » la fiscalité locale.

L'État confronté aux mêmes difficultés

La crise prive l'État du quart de ses recettes fiscales. Au 30 juin 2008, l'État avait engrangé 144,1 milliards d'euros d'impôts. Un an plus tard, ce montant n'est plus que de 108,5 milliards d'euros. Le seul impôt payé par les sociétés a chuté de 80 % ! Tandis que les recettes de la TVA reculaient de 16,4 %. Résultat, le déficit du budget de l'État a atteint 86,6 milliards d'euros au 30 juin 2009, contre « seulement » 32,8 milliards un an plus tôt. Il atteignait 110 milliards le 31 juillet.



L'État connaît, lui aussi, une chute de ses recettes fiscales. (Photo NR, Philippe Nominé)

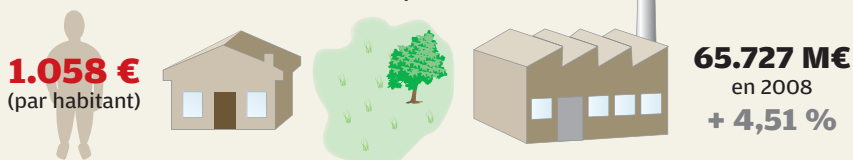
Quelles sont les ressources des collectivités locales ?

(communes, départements, régions, groupements de communes)

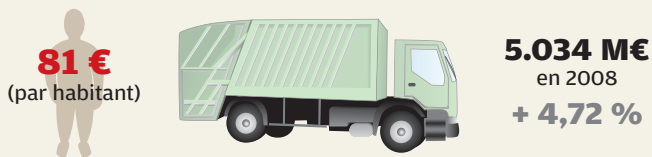
La fiscalité directe

Les 4 taxes

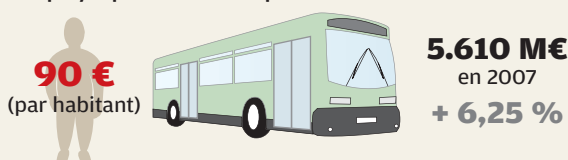
(taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle)



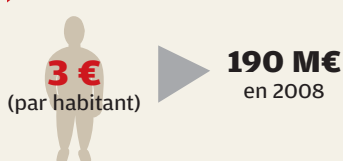
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères



Le versement transport



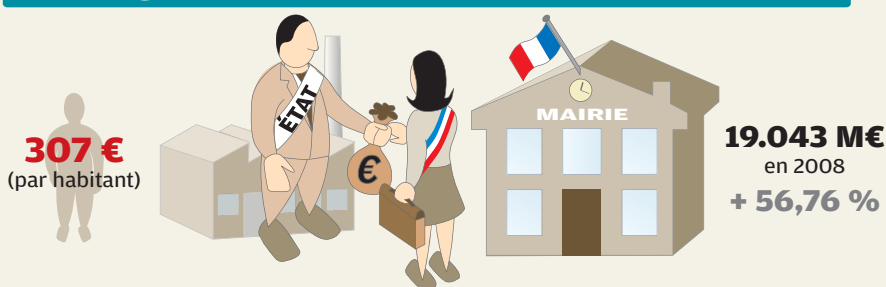
Autres



Les dotations de l'État

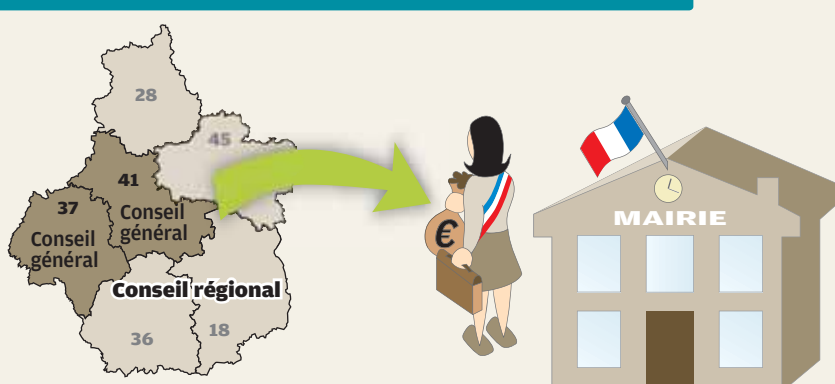


La compensation par l'État des dégrèvements et exonérations divers



Quand le Parlement décide d'exonérer telle ou telle partie d'un impôt, comme la taxe professionnelle par exemple, il reverse aux collectivités territoriales le manque à gagner.

Les subventions versées par les autres collectivités territoriales



Le conseil général et le conseil régional sont les principaux bailleurs de fonds, pour aider les communes, par exemple, à construire une salle de sport ou à rénover le centre du bourg.

La fiscalité indirecte

Les droits de mutation

(l'impôt payé lors de l'achat d'un bien immobilier)

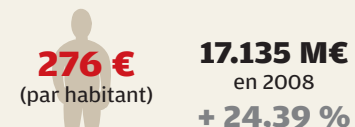


Mais ce poste est en forte diminution en 2008 et surtout en 2009, de l'ordre de - 20 % à - 30 % avec le recul du marché immobilier.

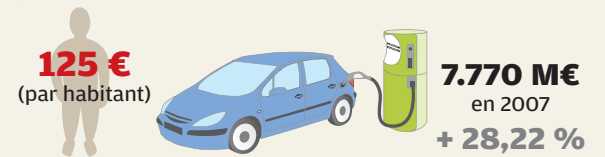
La taxe d'urbanisme



Les autres taxes



dont TIPP (sur les produits pétroliers)



et Taxe spéciale sur convention d'assurance



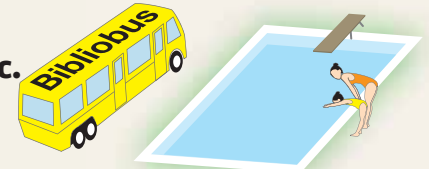
COMMENT ÇA MARCHE ?

Les collectivités locales votent un taux, qui est ensuite appliqué à la base d'imposition :

- la valeur locative de la taxe dans le cas d'habitation
- le prix de vente le droit de mutation
- le prix du pétrole dans le cas de la TIPP

Les ventes de produits et services

Entrées dans les piscines, cartes de bibliothèques, etc.

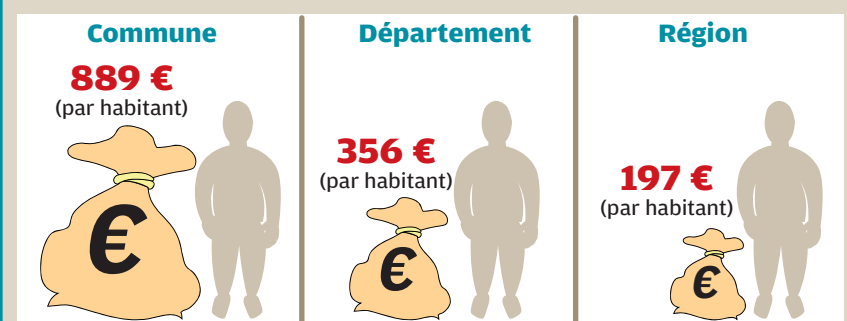


Les reversements des groupements de communes vers les communes

Lorsque la communauté de communes ou d'agglomération perçoit une taxe professionnelle unique (TPU) auprès des entreprises sur l'ensemble de son territoire, elle en reverse une partie aux communes membres.

EMPRUNTS

Ces ressources sont insuffisantes pour financer l'ensemble des dépenses et en particulier les dépenses d'investissement. En 2007, l'ensemble des collectivités locales ont emprunté **17,54 milliards d'euros**, soit **282 €** par habitant. Leur dette totale atteignait **104,93 milliards d'euros** au 31 décembre, déduction faite des remboursements d'emprunts opérés dans l'année, soit **1.689,50 €** par habitant, dont :



Pour rembourser intégralement le capital de cette dette, les collectivités locales devraient verser trois ans et demi d'épargne brute (la différence entre leurs recettes de fonctionnement et leurs dépenses de fonctionnement).

DÉPARTEMENT

Une mauvaise pente financière

La chute brutale des droits de mutation (produit des transactions immobilières) met en péril les finances du conseil général d'Indre-et-Loire, déjà serré dans ses budgets.



Les transactions immobilières rapportent beaucoup d'argent au conseil général, mais quand l'immobilier est en crise, rien ne va plus... (Photo archives NR)

Les droits de mutation sont la poule aux œufs d'or du conseil général. De l'argent, beaucoup d'argent que le département touche chaque année sur les transactions immobilières. Exemple, 8.000 € pour un pavillon vendu 220.000 € sur Tours. Quand le bâtiment va, tout va, surtout pour l'assemblée départementale et son budget annuel de 560 M€.

Oui, mais avec la crise, la poule aux œufs d'or tourangelle perd des plumes. Il suffit d'aller voir au fond du nid. En 2002, le conseil général encaissait 33 M€ de droits de mutation, 60 millions en 2007.

Et, en 2008, première alerte, 54 M€, mais c'était encore raisonnable et rassurant. « Des années formidables qui assuraient un développement continu », selon le vice-président Claude-Pierre Chauveau, argentier de l'exécutif départemental.

Pas de chance pour la nouvelle ma-

Les conseillers généraux vont devoir serrer la ceinture de leur budget 2010 qu'ils commencent à discuter dès cet automne. (Photo archives NR)

rité en place, socialiste : l'année 2009 est une année noire pour elle, en particulier côté gros sous. Ses fameux droits de mutation devraient chuter à 37 M€, peut-être même 33 M€, de moitié donc. Une baisse tellement forte et brutale que la nouvelle équipe ne l'a pas anticipée ni programmée dans son budget primitif voté en mars. D'où l'affolement qui a secoué la table des trente-sept conseillers généraux tout le printemps. Dans le même temps, l'autofinancement dégringole, la dette flambe (de 18 M€).

LA DISETTE

Partie de ce constat troublant, la présidente Claude Roiron serre des robinets et en ferme même d'autres. Elle annonce la « disette » pour les collectivités locales, prenant pour cible l'État qui, selon elle, les étranglerait par son désengagement. Elle parle de « graves incertitudes qui pèsent sur le budget 2010 ». Et prévient : « On n'est pas la banque des autres collectivités ».

La crise a-t-elle bon dos ? Une certi-

tude, le conseil général coupe des vivres aux entreprises et zones d'activités, renvoyant la balle dans le camp du conseil régional (qui a la compétence économique). Il freine des quatre fers sur l'investissement routier, refuse de financer la future ligne LGV, retarde des dépenses prévues sur les collèges, en rayant d'autres pour les communes et spectacles et fêtes. Enfin, il fait comprendre au milieu associatif que les guichets ne sont plus grands ouverts : on aide une association que sur la base d'un projet bien identifié, prévient-il.

De son côté, l'opposition de centre-droit et les dissidents de gauche reprochent à la majorité d'avoir refusé le plan TVA gouvernemental, se privant de 8 M€. Et ils lui reprochent des dépenses de personnels et d'équipements en interne mal venues par ces temps... de disette donc. Dès les orientations budgétaires prévues cet automne, on saura donc de quel bois financier va se chauffer le département d'Indre-et-Loire en 2010.

Olivier Pouvreau.



Paroles de...



Yves Massot, vice-président de la CCI

« Il y a un frémissement économique. Pour autant, la crise et les effets secondaires de celle-ci n'épargneront pas notre société, notre département. Au retour des grandes vacances, la situation sera sans doute délicate pour beaucoup de ménages. Pour les collectivités locales, on ne connaît pas trop l'impact de la crise et leur politi-

que de soutien, par l'investissement, aux entreprises. On sait que l'agglomération Tour(s)plus reste vigilante sur ce point. En revanche, on a moins, voire pas du tout, de visibilité pour le conseil général. Avec lui, on sent des tensions avec le bâtiment, les mises en chantiers. Les permis de construire sont à la baisse. Je ne suis pas très optimiste sur la capacité du conseil général à investir. Certes, il faut faire du social, mais le social, c'est aussi et surtout l'économie. Sans entreprise, il n'y a pas de création de richesses. »



Jacques Mérel, maire, président du centre de gestion de la fonction publique

« Les collectivités locales vont souffrir, avoir du mal à boucler leur budget et à soutenir l'emploi par l'investissement. Les incertitudes pèsent sur plusieurs éléments. Les taux d'emprunts sont très fluctuants. Le fonds de compensation de la TVA, et son enveloppe normée, fait s'interroger les élus sur ce qu'ils vont toucher à l'avenir. La taxe professionnelle est capitale pour les budgets des collectivités : si elle est supprimée, quelles seront les compensations ?

Le conseil général va faire des choix dans ses financements car il perd des recettes, dont les fameux droits de mutation. Cette perte de recettes départementales aura forcément des répercussions sur les budgets des communes. Les aides sociales ne devraient pas diminuer. C'est l'investissement qui va être touché. Des collègues maires me disent déjà qu'ils vont devoir freiner sur l'embauche de fonctionnaires, sur la création d'emplois. Cela se verra dès le budget 2010. »



Gérard Adriaenssens, directeur d'Urbania

« On peut parler d'une reprise dans l'immobilier, mais elle n'est pas sensible et pas sur tous les marchés. En Touraine, on la constate dans le secteur urbain, mais au-delà de quinze kilomètres autour de Tours, c'est moins net. Il y a un regain d'intérêt dans le neuf, mais c'est logique après la chute brutale de ce marché. Les aménage-

ments fiscaux, la baisse des taux d'intérêt permettent en partie cette relance. Pour les collectivités locales, évidemment, c'est la prudence au niveau des investissements. Le conseil général est le premier touché avec ses pertes de droits de mutation. Le département souffre aussi de ses changements d'orientation et de certains choix. Il n'est pas le seul dans ce cas. La crise va s'atténuer pour eux aussi, mais cette crise n'est pas encore derrière nous et des projets vont être remis à plus tard. Sur les droits de mutation, il faut donc s'attendre à encore deux ou trois ans de difficulté. »

AGGLOMÉRATION

Tours garde le moral

L'agglomération tourangelle entend bien rester un élément moteur malgré la tourmente économique. Tour(s)plus a décidé de ne pas alourdir sa pression fiscale et sa priorité reste le développement économique.



Le développement des quartiers passe aussi par l'activité commerciale : après Ikea, la galerie de « L'Heure tranquille » a ouvert aux Deux-Lions. (Photo NR)

Plus que jamais, il est nécessaire de renforcer le tissu local et de sécuriser les emplois, souligne Jean Germain, le président de

Tour(s)plus, en réponse à l'avalanche des plans sociaux.

L'agglomération entend limiter le recours à l'emprunt. « Nombreux sont

ceux qui, face à la crise, prônent l'augmentation des déficits publics. Laisser filer les dettes aujourd'hui revient à nous priver de tous les moyens d'action demain », insiste Jean Germain.

À l'échelle de la ville de Tours, les emprunts souscrits (10,6 M€) pèseront moins que le capital remboursé (10,9 M€).

Tours ne dispose que de 34 emprunts – sans prêts dits toxiques – pour 245,7 M€. Dix, pour un montant total de 103,3 M€, sont à taux révisibles. Après swaps (échange financier), l'exposition de la ville aux taux variables ressort à 55 %, ce qui est considéré par les experts financiers comme « plutôt favorable ».

Crise oblige, pour la première fois depuis 1995, le budget 2009 a été construit avec une hausse de 3,5 % de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. La chute des droits de mutation entraîne, elle, une perte de 500.000 € de recettes.

DU SOCIAL ET DES INVESTISSEMENTS

Pour l'avenir, Tours mise sur ses 4.000 nouveaux habitants qui contribuent à l'évolution positive des recettes fiscales. L'agglomération (qui rassemble 300.000 habitants dans 14 villes) intensifie d'ailleurs son effort en faveur de l'habitat avec plus de 5,5 M€, soit cinq fois plus en

trois ans, dont 2 M€ servent au financement d'un prêt à taux zéro, pour favoriser l'accès à la propriété.

La ville engage aussi plus de 4,7 M€ en faveur du social et un plan d'équipement ambitieux de 58 M€, dont 9 M€ sont liés à la restructuration du réseau de bus dans la perspective du tramway, qui roulera fin 2013.

À l'échelle de l'agglomération, plus d'un million d'euros est consacré au développement économique et 1,95 M€ ira soutenir la recherche et les pôles de compétitivité : 1,4 M€ va au développement des équipements sportifs ; 3,2 M€ à l'aménagement et la création de zones d'activités, avec 1 M€ pour la création d'un pôle des arts graphiques (l'imprimeur Mame transférant ses activités à Joué-lès-Tours, ses locaux serviront entre autres à reloger l'École des beaux-arts).

Le développement des quartiers (Deux-Lions, Monconseil) et la rénovation urbaine (5,4 M€) contribuent aussi à la relance en soutenant directement le secteur du bâtiment, avec 3,9 M€ pour les seuls équipements culturels, dont la salle des musiques actuelles à Joué-lès-Tours.

Thierry Noël.

Dynamisez votre carrière avec une formation universitaire

Formations diplômantes

Validation des Acquis de l'Expérience

Formations sur mesure

Intra ou inter-entreprises

Diplômes d'État du DAEU aux Masters

Diplômes d'Université

sufco@univ-tours.fr
www.univ-tours.fr/sufco

Service Universitaire de Formation Continue
116 Bd Béranger - BP 4239 - 37042 TOURS Cedex 1
Tél. : 02 47 36 81 31

Institut d'Administration des Entreprises

Faculté de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales

Quartier des Deux-Lions
50, Avenue Jean Portalis
B.P. 0607
37206 Tours Cedex 03
02 47 36 10 10
iae@univ-tours.fr
www.iae.univ-tours.fr

- Une Grande École de Management au cœur de l'Université
- Les savoirs de l'Université au service du Management

Les Managers Experts du secteur public se forment en apprentissage

MASTER MANAGEMENT PUBLIC

Formation en apprentissage, initiale et continue

- Acquisition des savoirs pour répondre aux problématiques managériales du secteur public
- Développement des compétences pour gérer des missions de service public
- Mise en œuvre des aptitudes spécialisées en lien avec la fonction publique

Pour ...

- Devenir futur cadre du secteur public (administrations d'État, collectivités territoriales, hôpitaux, ...)
- Être responsable dans les organismes semi-publics, associatifs ou privés travaillant avec le domaine public
- Être dans la fonction publique, contractuel ou salarié de droit privé

VALEUR LOCATIVE

Sans elle, pas d'impôts locaux

Base pour le calcul des trois taxes locales qui touchent les ménages, la valeur locative est déterminée selon un processus méconnu.



La valeur locative est le loyer annuel théorique que produirait un immeuble comparable, s'il était loué dans des conditions normales.
(Photo archives NR)

Elle figure dans chacun des avis d'imposition envoyés au contribuable, porte un nom simple, mais peu de personnes savent ce

qu'elle recouvre et très peu connaissent son mode de calcul. C'est pourtant la notion fondamentale de la fiscalité locale. Elle, c'est la valeur locative, utilisée pour

calculer la taxe sur le foncier, bâti et non bâti, et la taxe d'habitation. C'est dire l'importance de sa fixation.

La valeur locative est le loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble comparable bâti s'il était loué dans des conditions normales. Ce loyer a été calculé forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970, pour le foncier bâti (on parle alors de « valeur locative en référence 1970 »), et de 1961, pour le foncier non bâti. Pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution des loyers depuis cette date, on applique deux coefficients correctifs.

Le premier, dit coefficient d'actualisation, est propre à chaque département. Le second, appelé coefficient de revalorisation, est déterminé chaque année par la Loi de finances, votée par le Parlement, et tient compte de l'inflation. On applique ensuite ces deux coefficients à la valeur locative de la façon suivante : **valeur locative x coefficient d'actualisation x coefficient de revalorisation.**

DES VALEURS FIXÉES IL Y A 39 ANS, MAIS TOUJOURS D'ACTUALITÉ

1970, cela fait donc maintenant trente-neuf ans que l'estimation de la valeur de

référence a été conduite. On peut donc légitimement penser qu'elle est très éloignée des valeurs actuelles. Il n'en est cependant rien, assurent les services fiscaux. À l'époque, les logements avaient été classés en huit catégories, du taudis au quasi-château. Depuis, des catégories intermédiaires ont été introduites et les services fiscaux ne cessent de peaufiner leurs tableaux.

Ainsi, chaque propriétaire est tenu de faire une déclaration lorsqu'il entreprend des travaux d'amélioration de son logement. De leur côté, les services fiscaux consultent les actes de vente conclus chez les notaires et qui portent description des logements achetés. Enfin, ils transmettent aux commissions communales les modifications apportées au calcul de la valeur locative.

Ces commissions n'ont qu'un avis consultatif, mais elles interviennent aussi en cas de litige entre un contribuable et l'administration fiscale quant à la valeur locative d'un logement.

Une fois fixée la valeur locative, il faut ensuite appliquer les différents abattements ou les différentes exonérations.

Annie, 80 ans

80 ans que le Crédit Agricole contribue au financement des équipements de sa commune.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est le partenaire privilégié des collectivités locales de son territoire pour financer des équipements publics, accompagner le développement des entreprises, mettre en œuvre des projets urbains et de mixité de l'habitat, développer des services de proximité.

Contactez :

- Votre directeur d'agence
- Le service Collectivités publiques au 02 47 39 83 13

UNE RELATION DURABLE, ÇA CHANGE LA VIE.



www.ca-tourainepoitou.fr

ET CHEZ NOS VOISINS ?

Des recours qui bloquent les projets

Forte de ses 6.000 habitants, Salbris (Loir-et-Cher) n'a malheureusement pas attendu la crise pour être confrontée à une situation économique périlleuse.



Le rond-point d'accès vers l'autoroute de la plate-forme logistique Prologis est déjà réalisé, avec le soutien du conseil général. (Photo sd)

Salbris a été durement touchée par la restructuration des industries de défense, puis par la fermeture des sites GIAT, Thomson et MBDA. Plus de 2.000 emplois ont disparu entre

1998 et 2003. Sans oublier la fermeture de Matra Auto, à Romorantin, mais où travaillaient plus d'une centaine de Salbrisiens. Puis le dégraissage des effectifs de Matra Venture devenu Ranger à Theillay... Et il y a peu, les élus locaux se sont encore mobilisés, au sein de la communauté de communes de la Sologne des rivières, pour faire face à une nouvelle restructuration chez Ranger, de nouveau, qui reste l'un des plus gros employeurs de la région.

On pourrait presque dire que Salbris, touchée de plein fouet dès les années 2000, a été précurseur dans les réponses à apporter à la crise. En plus des mesures de l'État, dont la commune a bénéficié au travers des actions décidées en comités interministériels d'aménagement du territoire (CIADT), des contrats de sites et des fonds à la restructuration des industries de défense, la ville a créé une agence de développement et un pôle social qui ont assuré la coordination des actions.

DES RECOURS QUI BLOQUENT L'ENGAGEMENT DES BANQUES

Trois axes ont été privilégiés : la restructuration du GIAT avec le projet Prologis de plate-forme logistique, la restructura-

tion de l'ancien site MBDA reconverti en zone destinée à accueillir des PME (le Technoparc) et la promotion d'activités liées aux loisirs à travers un parc touristique.

Seulement, nous sommes en Sologne, dans une zone classée Natura 2000 et Salbris, qui a toujours été l'une des villes à vocation industrielle de la région, se retrouve aujourd'hui face à de multiples recours, émanant, pour une bonne partie, de gros propriétaires terriens, sur la plupart de ces projets. Ces contentieux bloquent l'engagement des banques et reportent la mise en œuvre des recrutements.

« Si l'on fait le bilan des plans sociaux des derniers mois dans un rayon de 35 km autour de Salbris, on arrive à 650 emplois perdus. 650 emplois, c'est justement la fourchette basse des emplois attendus pour le projet Prologis, rappelle Jean-Pierre Albertini, maire de Salbris et président de la communauté de communes. Si un châtelain voisin n'avait pas engagé des recours, les premiers recrutements seraient en cours. »

« Nous sommes engagés dans un long processus de restructurations pour recadrer le bassin. Mais il est sûr que, tant pour Salbris que pour la communauté de communes, l'autofinancement n'est plus possible. Tous ces recours nous obligent



Jean-Pierre Albertini, maire de Salbris : « Tous ces recours nous obligent à avoir une ingénierie financière de manière à ne pas mettre la ville en difficulté ». (Photo NR)

à avoir une ingénierie financière de manière à ne pas mettre la ville en difficulté. Il est évident que nous n'engagerons aucun emprunt supplémentaire. Mais il faut réaliser ces projets pour redonner de l'emploi. Il est hors de question de supprimer les services et les équipements déjà existants, nous trouverons donc à faire face à ces recours et à finaliser nos projets. Si la crise actuelle repousse certains investissements, nous travaillons sur différents axes depuis plusieurs années, y compris le développement durable, et nous cherchons les aides et les montages les plus pertinents pour conserver une dynamique à la ville. »

Cor. NR, Pascale Cogneau.

SITA une entreprise au service du cadre de vie

SITA Centre Ouest collecte les déchets de 724 000 habitants et traite ceux de 3900 entreprises en région Centre, Poitou, Limousin et Bourgogne.



SITA Centre Ouest
ZA de Conneuil - 6 rue Gaspard Monge - MONTLOUIS-SUR-LOIRE
02.47.35.88.00 www.sita.fr



LES COMMUNES ET LE SPORT

Un parrainage méconnu

Propriétaires de la plupart des installations sportives, les communes aident clubs et associations à développer la pratique sportive. Jouant un rôle parfois essentiel.



Les communes sont propriétaires de plus de 80 % des équipements et gèrent sept installations sur dix. (Photo archives NR)

Pour faire du sport, rien de plus simple. Il suffit le plus souvent d'acheter des chaussures adaptées, un maillot, un survêtement, sans oublier l'accessoire sportif indispensable (une raquette et sa balle ou son volant, un ballon, un arc, un VTT, etc.) et de se lancer. Enfin, presque. Il manque un acteur essentiel, la commune, qui construit et gère la plupart des équipements sportifs nécessaires à la pratique de son sport favori.

C'est qu'en effet les communes sont propriétaires de plus de 80 % des équipements, piscines, gymnases, stades, etc. Elles les construisent, avec l'aide d'autres collectivités comme les conseils généraux ou les conseils régionaux. Elles en supportent le coût d'entretien et de mise en conformité aux règles techniques édictées par les fédérations sportives. Elles en

assurent ensuite la gestion (70 % des équipements sportifs sont gérés par une commune). Ce qui n'est pas une mince affaire. Sur une durée de vie de 30 ans, a calculé le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, un bâtiment sportif coûte à la commune 5 % en études, 20 % en construction et 75 % en exploitation et maintenance technique (hors prix du terrain).

Avec le développement de l'intercommunalité, elles choisissent de mettre ces compétences au pot commun, pour répartir les nouveaux équipements sur l'ensemble du territoire intercommunal et pour partager les charges de gestion.

Au total, on compte 254.592 équipements sportifs (au 4 septembre 2008)*. Les communes de plus de 1.000 habitants ont au moins un équipement sportif

sur leur territoire. Et près d'un tiers des petites communes, de moins de 200 habitants, sont elles aussi équipées : elles sont 3.129, sur un total de 10.592 communes.

UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT

Mais leur rôle ne s'arrête pas là. Car les cotisations des adhérents des clubs sportifs sont généralement insuffisantes pour couvrir les frais occasionnés par la pratique d'un sport. Les communes sont alors appelées à la rescousse pour aider à l'équilibre des comptes, par le biais de subventions. Parfois même, elles fédèrent l'ensemble des clubs sportifs au sein d'une association unique, au sein de laquelle siègent leurs représentants, chargée de répartir ces subventions entre les différentes composantes sportives et de régler les conflits d'usage de certains équipements communs.

Ces subventions des communes représentent en moyenne près de 20 % des ressources des clubs (qui s'élevaient à 30,6 milliards d'euros**), une proportion à comparer à la part des cotisations des sportifs (31 %) et des recettes liées à l'activité des clubs (29 %), le parrainage sportif procurant 8 % des finances.

Au total, les collectivités locales ont consacré 9,6 milliards d'euros au sport en 2006 (derniers chiffres connus), tandis que les particuliers et les ménages dépensaient 15,7 milliards d'euros pour pratiquer leur(s) sport(s) favori(s). L'État, lui, ne versait que 3,2 milliards, les entreprises (parrainage) 1,9 milliard et les droits TV se montaient à 1,3 milliard d'euros. Elles sont donc un partenaire indispensable des sportifs et de leurs clubs.

Cependant, elles n'ont pas qu'un rôle de bailleur de fonds. Leurs investissements et leurs subventions favorisent tel sport plutôt que tel autre. Ils influent également sur la pratique sportive elle-même, encourageant par exemple un esprit de compétition ou bien une pratique axée sur les loisirs. Un choix qui n'intéresse pas seulement les sportifs, mais bien l'ensemble des citoyens.

Y. P.

* hors sites et espaces de pratique de sports de nature aériens, nautiques ou terrestres (on en comptait 75.113 en juin 2007).

** en 2003, derniers chiffres connus.

La pratique sportive

Avec 18 millions de pratiquants, le vélo se classe en tête des activités physiques et sportives. Un chiffre qu'il faut cependant nuancer puisqu'on ne compte que 228.100 licenciés (cyclotourisme et cyclisme). Tout comme pour la natation : 14,1 millions de pratiquants et 405.300 licenciés. Ou la randonnée pédestre : 10,5 millions de pratiquants et 194.000 licenciés.

Au nombre des licences, c'est le football qui arrive en tête, avec 2,32 millions de licenciés et 4,3 millions de pratiquants, devant le tennis, près de 1,1 million de licenciés et 3,6 millions de pratiquants. Puis viennent l'équitation et le judo-jujitsu avec chacun plus de 550.000 licenciés. Devant le basket-ball (457.000 licenciés) et le golf (384.000).



La pétanque et les jeux de boules mobilisent plus de dix millions de pratiquants et 10 % des équipements sportifs. (Photo archives NR)

Les équipements sportifs en France en 2008

TYPE D'ÉQUIPEMENT	NOMBRE	%
Terrains de grands jeux (football, rugby, hockey)	44.026	17,3
Courts de tennis	42.023	16,5
Boulodromes	25.151	9,9
Plateaux d'éducation physique et sportive	18.408	7,2
Terrains extérieurs de petits jeux (basket-ball, volley-ball, handball, etc.)	16.615	6,5
Salles multisports	16.476	6,5
Salles non spécialisées	14.896	5,9
Salles ou terrains spécialisés	14.386	5,7
Équipements équestres	10.419	4,1
Équipements d'activités de forme et de santé	8.702	3,4
Équipements d'athlétisme	8.505	3,3
Salles de combat	6.612	2,6
Bassins de natation	6.090	2,4
Pas de tir	5.012	2,0
Skate park et vélo Freestyle	2.776	1,1

(Source : RES, Recensement des équipements sportifs, septembre 2008)

LOCHES

Les clubs épargnés par la crise

Plus de la moitié des soixante-dix associations sont dédiées aux sports. La ville mise sur elles. Avec ses moyens.



Elles sont au nombre de trente-neuf. Permettent la pratique de la natation, du tennis, du tir à l'arc, du judo, etc. À Loches, la pratique sportive se veut diverse et variée. Et la ville de la Touraine du sud compte quelques « gros » clubs comme le Tennis club du Lochois, le Lac Football, le Lac Natation... qui comptent à eux seuls plusieurs centaines de pratiquants de tous âges et de tous niveaux.

Sur ces trente-neuf associations et clubs, trente-trois sont subventionnés par la ville pour un montant total de 42.666 € (la disparition du tournoi de Pâques a fait diminuer l'enveloppe globale). À cela s'ajoutent les subventions indirectes – pour plusieurs clubs, les locaux sont fournis gratuitement, le chauffage et l'eau étant payés par la ville.

Pour Pierre Bluteau, adjoint aux sports, ces clubs sont plutôt bien lotis. « Dans d'autres villes, les subventions sont en baisse de 5 %, voire de 10 %. Nous, nous sommes restés au même niveau que l'an dernier », explique l' élu qui constate cependant que nombre de licenciés dans

les clubs ne vivent pas à Loches mais dans les communes environnantes.

L'EXEMPLE DU KARATÉ

Et pourquoi la collectivité aide-t-elle ses associations sportives ? L' élu revient sur les raisons mises en avant : « Il faut d'abord que la ville y trouve un intérêt. Toutes ces associations sont aussi là pour que les enfants soient occupés, qu'ils sortent du cocon familial, qu'ils découvrent le sport. Le nombre des licenciés est aussi un des critères. Et on aimerait bien que toutes les associations participent à l'animation de la ville. Etre présent à Asso's en fête, c'est déjà un plus ».

L'exemple du club de karaté est ici le plus parlant. La brillante carrière de Michaël Milon avait poussé la ville à aider le club. « Il nous l'avait bien rendu », indique l' élu.

À Loches, le foot, le tennis, l'athlétisme, le karaté et la natation comptent parmi les clubs les plus courus. Pour pratiquer un sport, il faut souvent des locaux ou des équipements. « Les attentes des clubs ne sont pas tellement pour des équipements sportifs mais plutôt pour des lieux de stockage. Mais je dois me



Pierre Bluteau, adjoint en charge des associations sportives : « Pour soutenir une association sportive, la ville doit y trouver un intérêt ». (Photo NR)

débrouiller avec mon budget », insiste encore l' élu. Et pour cause. Plusieurs petits clubs partagent les mêmes locaux sans pouvoir tout y stocker.

Vanina Le Gall.

Le club de karaté, un exemple des relations entre la mairie et les clubs. (Photo archives NR)

ESNAULT S.A.
TRAVAUX PUBLICS



**TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS**

**Canalisateur de France
Terrassement
Assainissement - Voirie
Écoulement eaux usées
et pluviales
Maçonnerie
Œuvre d'art**

**2, place de la Baraudière
37250 Sorigny
Tél. 02 47 65 12 50
Fax 02 47 65 99 25**



Qualité
Transparence
Consommation
Économie



**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DES EAUX**

La mission du Syndicat Intercommunal des Eaux est de vous fournir une eau potable de qualité. Produite à partir de la nappe alluviale de la Loire, l'eau est traitée et contrôlée par le SIE, puis stockée, avant d'être acheminée jusqu'à votre robinet, à Saint Cyr Sur Loire, Saint Symphorien et Sainte Radegonde. Chaque jour, près de 8 millions de litres d'eau sont ainsi consommés...

**Accueil du public
du lundi
ou vendredi
8h - 12h
13h30 - 17h
(vendredi 16h)**

6, RUE DE LA MÉNARDIÈRE
B.P. 80114
37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX
T. 02 47 88 47 47 • F. 02 47 88 47 48
www.syndicatdeseaux-tours-stcyr.fr

LOCHES

Une gestion différenciée

Pour les gros équipements sportifs, susceptibles de toucher un public plus vaste, la Ville passe la main à la communauté de communes.



La piscine actuelle va laisser la place à un centre aquatique flambant neuf. (Photo archives NR)

La Ville s'enorgueillit de posséder trois gymnases de type Cosec (complexe sportif évolutif couvert) sur un même site. Le premier a plus de trente ans, le plus récent a été mis en service en 2002. Chacun des trois gymnases a cependant un propriétaire distinct. C'est qu'ils ont été construits à des époques différentes et, pour deux

d'entre eux, par des groupements de collectivités différents. Le plus ancien est celui de la Ville, le deuxième a été bâti par le Sivom et le dernier est propriété de la communauté de communes Loches Développement.

La Ville effectue périodiquement des restaurations et des réparations sur les équipements existants. « Les tennis ont

été refaits, rappelle Pierre Bluteau, adjoint en charge des associations sportives. Et le stade de rugby aussi. Là, nous terminons la piste de 400 mètres autour du terrain stabilisé de l'un des Cosec. Il y a déjà deux cents mètres de réalisés. Depuis 2007, nous faisons cent mètres tous les ans. Cette année, ce sera 200 mètres, mais ce ne sera malheureusement pas prêt pour la rentrée. Plutôt pour les vacances de la Toussaint. » Bien sûr l'association des coureurs de Loches (ADCL) rêve d'une piste en tartan. Mais « c'est très cher et d'un entretien phénoménal ».

UN GROS DOSSIER

De toute manière, le gros dossier sportif de la Ville reste évidemment la construction du nouveau centre aquatique, portée par Loches Développement. « Dans la communauté de communes, il y a 40 % de Loches. Le transfert des charges (de la piscine existante vers la nouvelle, NDLR) va plomber le budget », précise l'adjoint. Six lignes d'eau au lieu de cinq, des bassins ludiques, etc., le nouveau centre aquatique devrait toucher la population de tout le Lochois. Mais pas avant l'année 2011.

Il devrait encore attirer des amateurs dans les sections natation et plongée du Lac Natation, ainsi que vers le club de

triathlon. Autant de clubs privés, pour l'heure, de piscine municipale puisque celle-ci a été fermée le 8 septembre, à la suite de la défection d'une pièce de tôle qui permettait la liaison entre une poutrelle et la verrière. En attendant les conclusions de l'expertise, elle n'accueillera pas de public pendant encore plusieurs semaines. La Ville espérait pouvoir rouvrir à l'issue des vacances de la Toussaint. Les clubs, eux, ont trouvé des solutions provisoires.

La course d'orientation, elle, ne nécessite pas de bassin ! L'adjoint mise aussi sur cette activité qui, à Loches, semble avoir trouvé ses adeptes. Au collège Georges-Besse, la section UNSS engrange les résultats. Et les expériences menées avec le public familial ont bien fonctionné. Un nouveau club bientôt à Loches ?

V. L. G.



Le site des trois Cosec, sur les hauteurs de la ville. (Photo NR)

LEJEAU

VERTS LOISIRS



ENTRETIEN DES
ACCOTEMENTS
ROUTIERS
Gamme de 60 à 130 ch

- VITRAGE POLYCARBONATE
- VISION PANORAMIQUE
- ÉCLAIRAGE PUISSANT
- COMMANDES SIMPLES ET PRÉCISES

Boulevard de CHINON
37510 BALLAN-MIRÉ
Tél. : 02 47 53 04 05

Z.A. PAPILLON
37210 PARÇAY-MESLAY
Tél. : 02 47 29 16 60



Kubota

TOURS

Deux sports, un même combat

TVB et TFC partagent une même ambition : porter les couleurs de la Touraine au plus haut niveau de la compétition. Mais cela suppose aussi un engagement de la Ville à leurs côtés.



TFC et TVB : les collectivités territoriales ne peuvent pas tout, il y a de la place pour les entreprises. (Photo NR)

Le football est roi en France. À Tours, le trône est partagé avec le volley-ball qui s'appuie sur un palmarès qui force le respect. Une ville ne peut pas passer à côté de tels monuments, intégrés viscéralement, éco-

nomiquement et sociologiquement dans la vie de la cité. « Émotionnellement aussi, comme le rapporte Jean-Jacques Place, adjoint aux sports de la ville de Tours. Le sport, c'est populaire, c'est fort en termes d'image, mais... ça coûte aussi. »

Problème : poser le curseur au bon endroit. Le sport véhicule de l'irrationnel et de l'incertitude dans ses résultats, ce qui va souvent à l'encontre de la philosophie des municipalités qui aiment la lisibilité à long terme et sont donc, par nature, d'une prudence de Sioux. À Tours, la ville ne fonce pas, elle pèse, elle soupèse. Ici, Sitting Bull se marie avec François Mitterrand qui « laissait le temps au temps... »

« On est dans le réalisme, surtout en cette période de crise économique, corrige Jean-Jacques Place. Il faut savoir que le sport pro véhicule des investissements très lourds, en particulier le football. Mais la ville se veut un partenaire incontournable. Tout doit partir d'une relation de confiance. »

Le TVB s'est toujours bien entendu avec la ville, il est vrai que le volley pro n'a pas le même train de vie et les mêmes besoins que le football pro en France. Pour autant, les volleyeurs ne cracheraient pas sur une rallonge, le fait d'être européen créant des obligations...

Avec le TFC, les relations se sont indis-

cutablement améliorées depuis trois ans. Les deux parties ont même trouvé un consensus autour du stade. « On a bien compris que ce stade qui appartient à la ville devait être rénové pour le développement du club, relaie Jean-Jacques Place qui conclut : aujourd'hui, les instances territoriales ne peuvent combler tous

les désirs des clubs pros. Le privé est indispensable. Avec la SA, le TFC a trouvé son rythme de croisière et le TVB, avec son club entreprises, s'est donné une plus-value extraordinaire. »

Aide-toi, le ciel t'aidera, en somme, et la ville t'accompagnera... surtout si ça gagne !
J.-É. Zabrodsky.



(Photo NR, Patrice Deschamps)

www.ggt.peugeot.fr

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2009

AFFAIRES DE PROFESSIONNELS

NAVIGATION GPS EN PLUS
KILOMÈTRES EN MOINS

Bipper ← PACK GPS 3 000 € HT D'AVANTAGE CLIENT	Partner ← PACK GPS 4 500 € HT D'AVANTAGE CLIENT	Expert ← PACK GPS 6 000 € HT D'AVANTAGE CLIENT	Boxer ← PACK GPS 6 500 € HT D'AVANTAGE CLIENT
---	--	---	--

PEUGEOT TOTAL. Modèles présentés : Bipper Pack GPS L1 avec options porte latérale coulissante et peinture métallisée, Partner Pack GPS L1 avec options porte latérale coulissante et peinture métallisée, Expert Pack GPS L1H1 avec option peinture métallisée, Boxer Pack GPS L2H2 avec option peinture métallisée. (1) 2 249€ HT par rapport à un Bipper 117 L1 1,4L HDI 70 Pack GD Oils avec options aide au parking arrière, pack confort, projecteurs antibrouillard et la pose en accessoire d'un GPS Garmin Navi 766 dans le réseau Peugeot (total des options et accessoire 899€ HT) à 14 049€ HT, (2) 620€ HT par rapport à un Partner 120 L1 1,6L HDI 75 Pack GD Oils avec options navigation/kit mains libres WIP Nav, pack visibilité, régulateur/limiteur de vitesse et tapis PVC zone de chargement (total des options 1 320€ HT) à 16 920€ HT, (3) 860€ HT par rapport à un Expert 227 L1H1 1,6L HDI 80 Pack GD Oils avec options navigation/kit mains libres WIP Nav, pack visibilité, et régulateur/limiteur de vitesse (total des options 1 240€ HT) à 22 240€ HT, (4) 189€ HT par rapport à un Boxer 330 L1H1 2,2L HDI 100 Pack GD Oils avec options pack visibilité, projecteurs antibrouillard, régulateur de vitesse et la pose en accessoire d'un GPS Garmin Navi 766 dans le réseau Peugeot (total des options et accessoire 889€ HT) à 24 039€ HT. Offres non cumulables, réservées aux professionnels pour un usage professionnel, hors loueurs, valables du 01/09/09 au 31/12/09, dans le réseau Peugeot participant pour tout acheteur d'un (1) Bipper 117 L1 1,4L HDI 70 Pack GPS, (2) Partner 120 L1 1,6L HDI 75 Pack GPS, (3) Expert 227 L1H1 1,6L HDI 80 Pack GPS, (4) Boxer 330 L1H1 2,2L HDI 100 Pack GPS neuf, hors options.

Grands
Garages de Touraine

SAINT-CYR 215, Bd. Ch.-de-Gaulle Tél. 02.47.406.306	CHAMBRAY 236, Av. du Grand-Sud Tél. 02.47.806.205	CHINON Route de Saint-Louans Tél. 02.47.93.28.29	AMBOISE 17, Av. E.-Gounin Tél. 02.47.57.06.54
--	--	---	--

VÉRON

Le sport, moteur de développement

Autour de la centrale d'Avoine, grande dispensatrice d'une manne bien concrète, les collectivités ont intégré le sport dans leur vision à long terme du territoire.



Investissement emblématique pour le Véron, la piscine accueille à Avoine plus de 100.000 baigneurs par an.

(Photo NR)

Nous avons depuis longtemps compris que nous ne pouvons pas vivre que de la centrale, explique Patrick Guionnet, maire d'Avoine et président de la communauté de communes du Véron. D'où la volonté d'aménager, de rendre le secteur attractif, d'avoir une vision d'avenir.

Et, pour faire venir des entreprises, des familles, des constructions en ce coin de la Touraine, autrefois essentiellement agricole et transformé depuis 50 ans par l'arrivée de la première centrale française, l'attractivité passe par des équipements sportifs et de loisirs de qualité.

Le cadre de vie est déjà agréable, l'ap-

port de possibilités étendues de pratiquer son sport préféré n'est pas qu'un simple atout supplémentaire. Profitant de ses rentrées confortables, le Véron a tenu « à mettre en adéquation les installations » avec ses attentes. Autrement dit « à viser l'excellence » pour attirer les meilleurs.

« Le Véron y travaille depuis trente ans », confirme son actuel président. Cela a commencé par une grande piscine en 1975, complètement rénovée en 1993 pour la bagatelle de 3,5 millions d'euros et qui draine aujourd'hui plus de 100.000 visiteurs par an.

Une première salle omnisports suivait alors que la commune d'Avoine, sur ses

fonds propres, se payait ses tennis (quatre couverts, un squash et quatre extérieurs) et un stade de foot.

En 2004, la communauté a investi trois millions d'euros à Beaumont-en-Véron pour deux salles ultramodernes pour gymnastique, basket et volley-ball. Un stade dédié à l'athlétisme a vu le jour en 2006 et sera doté de tribunes avant la fin de cette année.

BÂTIR ET PARTAGER

Non content de bâtir, le Véron sait aussi partager. Ici, pas de différence tarifaire entre les habitants du cru et les autres. De même, tout est fait pour que

les scolaires en profitent au maximum. Le collège a d'ailleurs créé des classes à horaires aménagés pour le football, la gymnastique, l'athlétisme, le tennis, le tennis de table et les échecs, le sport cérébral n'étant pas négligé non plus.

À force de semer, la récolte arrive. Le club omnisports local, l'USEAB, compte dix-sept disciplines et évolue pour une demi-douzaine d'entre elles au niveau national.

Les jeunes gymnastes montrent l'exemple. « Ce sont des filles d'ici, qui ont grandi dans le Véron, qui figurent désormais parmi les meilleures françaises et des espoirs mondiales », rappelle Patrick Guionnet.

Un champion de France cadet d'athlétisme, un club de football d'Avoine dans le trio de tête du département, des joueurs d'échecs en finales nationales chaque année : de quoi penser que les 900.000 € dépensés chaque année en fonctionnement et subventions sont utiles.

Les 2.000 licenciés de l'USEAB, dont 41 % n'habitent pas le Véron, ne diront pas le contraire. Le Véron qui n'en possède que quatre ouvre même ses installations à vingt-trois groupes scolaires. C'est bien là une volonté démontrée de partager les retombées de la centrale.

Patrick Goupil.

Patrick Guionnet, président de la communauté de communes du Véron et maire d'Avoine. Le Véron « vise l'excellence » pour attirer les meilleurs. (Photo NR)



Paroles de...



Gérald Tapin, président de l'USEAB

« Nous avons des installations hors normes et de qualité exceptionnelle. Les résultats suivent avec cinq à six sections évoluant au niveau national. » Les besoins, il y en a, même avec 300.000 € de budget annuel. Mais « il faut rester raisonnable. Nous sommes surtout victimes de notre succès, et plus on a d'adhérents, plus on a besoin d'espace ». Il faudrait pouvoir agrandir la salle de tennis de table, rénover la salle de handball, « car la progression du club impose de nouvelles normes ».

Les élus y travaillent et devront choisir entre rénovation coûteuse et nouvelle salle pouvant accueillir d'autres disciplines. Hier, le choix aurait été vite fait. Maintenant, la crise aidant, la réflexion prend plus de temps. Encore faut-il, après avoir investi, pouvoir assumer un bon fonctionnement. S'il a souvent des « problèmes de riches », le Véron n'en demeure pas moins prudent.



L'USEAB, club omnisports, compte dix-sept disciplines, dont la gymnastique. (photo NR)

Jean-Louis Salvaing, président du club d'échecs



Jean-Louis Salvaing, président d'un club évoluant désormais en Nationale II, est lui aussi « très content de cette politique » qui soutient les sports, même intellectuels. « Cela fait trente ans que le club a été créé et, dès 1985, en dotant largement notre tournoi (30.000 F à l'époque), la commune a contribué à son succès. »

« La mairie finance à moitié le salaire du formateur, nous aide pour le matériel, la communauté nous prête ses locaux, et la salle du centre culturel a été équipée à grands frais de sièges rétractables, ce qui permet de dégager l'espace pour accueillir les concurrents du tournoi », précise M. Salvaing.

Résultat : plus de 350 compétiteurs séjournent neuf jours durant à Avoine et dans le secteur. Avec des retombées économiques très importantes. Ici le sport cérébral « booste » le tourisme.

GESTION DES DÉCHETS

Des actions multiples et concrètes en Touraine

Révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) et communication pour réduire la production de déchets à la source : deux fronts sur lesquels le syndicat mixte Touraine Propre multiplie les moyens d'action sous des formes opérationnelles très variées.

Dans le cadre de la révision du plan départemental d'élimination des déchets, décidé le 13 juillet dernier à l'issue d'un grand débat public lancé par le conseil général d'Indre-et-Loire, Touraine Propre apporte sa contribution à la réflexion du futur plan. Le syndicat met à disposition l'ensemble des études qu'il a réalisées dans le département pour notamment plancher sur trois sujets :

Le premier sujet concerne la réhabilitation de l'unité de traitement de la Bilette, à Joué-lès-Tours, et la faisabilité d'une nouvelle filière organique sur l'agglomération tourangelaise. Le second porte sur la problématique d'accès aux déchèteries : « Celles-ci étant implantées selon une logique de syndicats intercommunaux, les habitants ne peuvent pas apporter leurs déchets dans un autre point. Il en résulte des distances parfois importantes en milieu rural. Il s'agit, pour y remédier, de dresser un état des lieux et de voir ensuite avec les syndicats comment favoriser la complémentarité intercommunale », explique le président de Touraine Propre Jean-Luc Galiot.

Le dernier sujet concerne la production de chaleur à partir de la biomasse. Pour mémoire, la chaleur représente près d'un tiers de la consommation d'énergie finale dans notre pays. Elle est principalement produite à partir d'énergie fossile alors que les ressources biomasse non utilisées sont particulièrement importantes. Plusieurs projets sont à l'étude.

> Un rôle quantitatif et qualitatif

Dans le domaine de la communication, Touraine Propre continue à donner la priorité aux actions favorisant la consommation responsable et la réduction des déchets à la source. « La prévention, commente son président, a un objectif à la fois quantitatif (diminuer le volume des déchets) et qualitatif (revenir sur nos habitudes). Elle repose sur une prise de conscience générale de la nécessité de modifier nos habitudes de consommation. Elle vise de nombreuses cibles et passe par une communication et une information importantes et diversifiées. »

Le syndicat s'implique actuellement dans quatre sortes d'actions. Deux d'entre elles s'adressent aux consommateurs, la troisième aux collectivités locales et la quatrième aux entreprises. Personne n'est oublié !

> Vers la suppression des sacs plastiques...

Précédemment menée en partenariat avec la fédération du commerce et de la distribution, l'opération pour supprimer les sacs de caisse dans les grandes surfaces a, on le sait, parfaitement atteint ses objectifs. Pour autant,



les efforts doivent être poursuivis.

Différentes actions sont prévues en 2009. L'une consiste à faire découvrir les sacs en amidon de maïs comme une alternative aux sacs plastiques. Totalement recyclables (compostables), ces sacs seront présents sur des marchés de Touraine et dans le magasin de vente de produits fermiers « La Chanette », à Chambray-lès-Tours.

Autre action, celle programmée pour sensibiliser un large public pendant les journées du Téléthon, les 4 et 5 décembre prochains. Pas moins de 6 000 sacs seront offerts pour soutenir cette opération de solidarité. Enfin, une grande campagne de communication presse et affichage, menée en partenariat avec le conseil général, le chambre de commerce et d'industrie et les unions commerciales du département, fera la promotion des sacs réutilisables au

moment des fêtes de fin d'année. Quelque 10 000 sacs seront diffusés dans les galeries commerciales et les magasins de l'agglomération et des principales villes d'Indre-et-Loire.

> ... et l'utilisation des couches lavables

L'utilisation des couches jetables génère plus d'une tonne de déchets résidus par enfant et jusqu'à l'âge de deux ans et demi (âge moyen de la propreté de jour). Autant de déchets qui ont un coût en collecte et en élimination.

Aujourd'hui, les couches lavables n'ont plus rien à envier aux jetables. Afin de promouvoir leur usage, un dépliant conçu avec l'aide d'un pédiatre sera diffusé à la rentrée dans les crèches, les cabinets de pédiatre...

> Expériences exemplaires

Joué est un rôle moteur d'incitation et d'exemplarité auprès des collectivités locales. Tel est l'objectif poursuivi par Touraine Propre à travers l'adoption de deux plaquettes consacrées à la réduction des déchets pour permettre aux autres syndicats de s'en inspirer. Est ainsi présentée l'expérience de la Communauté d'agglomération Tours(s)Plus avec l'entreprise Truk, Emmaüs et la recyclerie d'Essers-sur-Indre pour le traitement des encombrants, qui sont démontés et triés par du personnel en réinsertion. Chaque année, 2 000 tonnes de déchets métalliques, bois... sont ainsi détournés de l'enfouissement.

L'autre expérience concerne la redévance spéciale sur les gros producteurs de déchets assimilés (déchets non ménagers (entreprises et administrations), mise en place par Tour(s)Plus et la communauté de communes du val d'Amboise. « Le but est d'expliquer cette action pour qu'elle puisse être généralisée, dit Jean-Luc Galiot. Si l'institution de la redévance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1990 (loi du 13 juillet 1982), elle n'est pas encore appliquée dans tout le département. Calculée sur les déchets réellement produits, cette redévance



ne doit pas être considérée comme une taxe mais comme un outil pédagogique. Elle va dans le sens de la responsabilisation de chacun pour réduire ses déchets. C'est un outil qui permet de prendre en compte la réalité de la production de déchets par les professionnels. Dans l'agglomération, on dénombre actuellement 600 gros producteurs de déchets, avec plus de 2 500 litres par semaine (le loi prévoit un seuil de 1 100 litres de déchets/semaine). Ces gros producteurs ont le choix de s'orienter vers des entreprises spécialisées ou de faire des efforts pour diminuer les volumes produits et passer sous le seuil des 2 500 litres. »

> Promouvoir l'éco-conception

Pour rappel, l'éco-conception est la prise en compte et la réduction, dès la conception des produits, de l'impact sur l'environnement. Il s'agit d'une démarche préventive qui prend en compte le cycle de vie du produit, depuis l'extraction de matières premières jusqu'à son élimination en fin de vie.

À la fin de l'année, un annuaire des entreprises de recyclage et traitement de déchets dans le département va être édité. Cet annuaire sera également consultable sur le site www.tourainepropre.com.

En outre, la liste des entreprises spécialisées en matériaux éco-recyclables en France sera également fournie aux fabricants intéressés par l'éco-conception.

« Ces deux actions visent autant à sensibiliser les entreprises d'Indre-et-Loire à l'éco-conception qu'à leur faire connaître des solutions durables et de nouvelles approches », conclut Jean-Luc Galiot.



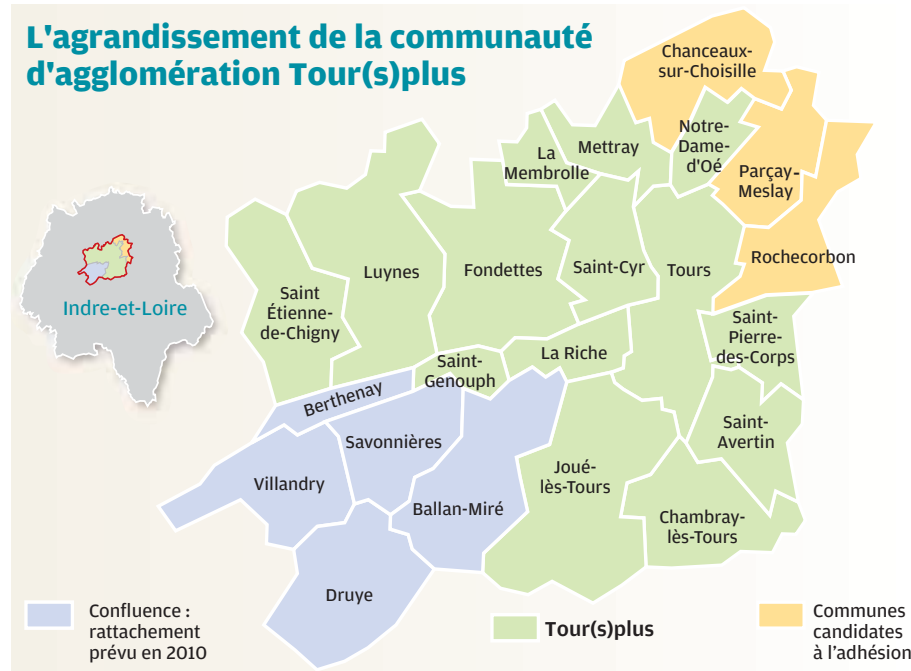
« Le but est d'expliquer cette action pour qu'elle puisse être généralisée, dit Jean-Luc Galiot. Si l'institution de la redévance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1990 (loi du 13 juillet 1982), elle n'est pas encore appliquée dans tout le département. Calculée sur les déchets réellement produits, cette redévance

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

L'âge de raison ?

Achever la couverture du territoire et rationaliser le périmètre des communautés de communes et d'agglomérations sont plus que jamais d'actualité.

L'agrandissement de la communauté d'agglomération Tour(s)plus



L'intercommunalité reste encore d'actualité. La carte des communautés de communes et d'agglomérations comporte encore des « blancs » qu'il faut combler, rappelle Brice

Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, lors d'un débat au Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, en juin dernier. Il faut dans le même temps « rationaliser » cette carte.

Au 1^{er} janvier 2009, on compte 2.601 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), soit 18 de plus que l'an passé. L'intercommunalité rassemble 33.166 communes (soit plus de 93 % du total) et concerne 56,4 millions d'habitants, soit 87,7 % de la population française.

Six nouvelles communautés ont été créées dans le Centre-Ouest en 2008, deux dans l'Indre et quatre dans le Cher qui comptait beaucoup de retard en ce domaine. Dans l'Indre, la communauté de communes de la Marche occitane regroupe dix communes et 4.369 habitants autour de Saint-Benoît-du-Sault, celle du Val de Bouzanne en regroupe douze (et 6.052 habitants) autour de Neuvy-Saint-Sépulchre. Dans le Cher, la communauté Terres de Cœur rassemble quatre communes et 1.360 habitants, la communauté mélusine six communes et 2.397 habitants, celle du Boischaud-Marche onze communes et 5.661 habitants, autour de Châteaumeillant, et celle du Grès rose dix communes et 3.308 habitants.

CENTRE-OUEST : UNE CARTE PRESQUE COMPLÈTE

Du coup, le nombre de communes isolées se réduit : une seule en Indre-et-Loire, trois dans la Vienne, sept en Loir-et-Cher, treize en Deux-

Sèvres, dix-sept dans l'Indre, mais, surtout, cinquante dans le Cher. Avec quelques nuances : le nombre de communes isolées au milieu d'un océan d'intercommunalité et qui ont donc vocation à rejoindre une communauté voisine est plus faible : aucune en Deux-Sèvres (elles vont toutes par « groupes »), une en Touraine, une également dans la Vienne, quatre en Loir-et-Cher, cinq dans le Cher et sept dans l'Indre. Il reste un dernier effort à faire, peut-être le plus difficile, mais « la couverture totale du territoire devra intervenir dans des délais brefs », prévient Brice Hortefeux.

Et puis, il faudra rationaliser. Le ministre de l'Intérieur formule le souhait que les intercommunalités soient plus larges qu'aujourd'hui, « pour disposer d'une assise permettant l'exercice effectif de compétences renforcées » et plus cohérentes. Il mise sur la concertation pour y parvenir. Mais, prévient-il, « dans les territoires où cela ne serait pas possible, l'État prendrait ses responsabilités ». Ce seront alors les préfets qui arbitreront, après avis de commissions départementales de coopération intercommunale renouvelées.

En Indre-et-Loire, déjà, la communauté de communes de la Confluence, qui regroupe Ballan-Miré, Savonnières, Berthenay, Druye et Villandry, a prononcé sa dissolution pour rejoindre la communauté d'agglomération Tour(s)plus. La procédure est en cours. Et ce n'est pas fini, trois communes de la communauté du Vouvrillon frappent à la porte.

Yves Poyeton.

“ Les crèches d'entreprises ”

« Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale »



La France détient le record d'Europe de fécondité, avec plus de 2 enfants par femme et un taux d'activité féminine de plus de 80 % !

Les politiques familiales menées depuis plus de soixante ans permettent aux salariés de « concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale » tel est le mot d'ordre de la Branche Famille de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Rapport Gagnant/Gagnant

Les entreprises ont dorénavant la possibilité de réserver des places de crèches à proximité de leur lieu de production, utile et rassurant pour le salarié.

Un salarié moins stressé est souvent plus investi dans son travail.

En complément de cette opportunité, les sociétés ont la possibilité d'obtenir les mêmes aides que les gestionnaires « traditionnels » tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

En Indre-et-Loire, plusieurs entreprises ont d'ores et déjà réservé des places dans des crèches d'entreprise récemment créées.

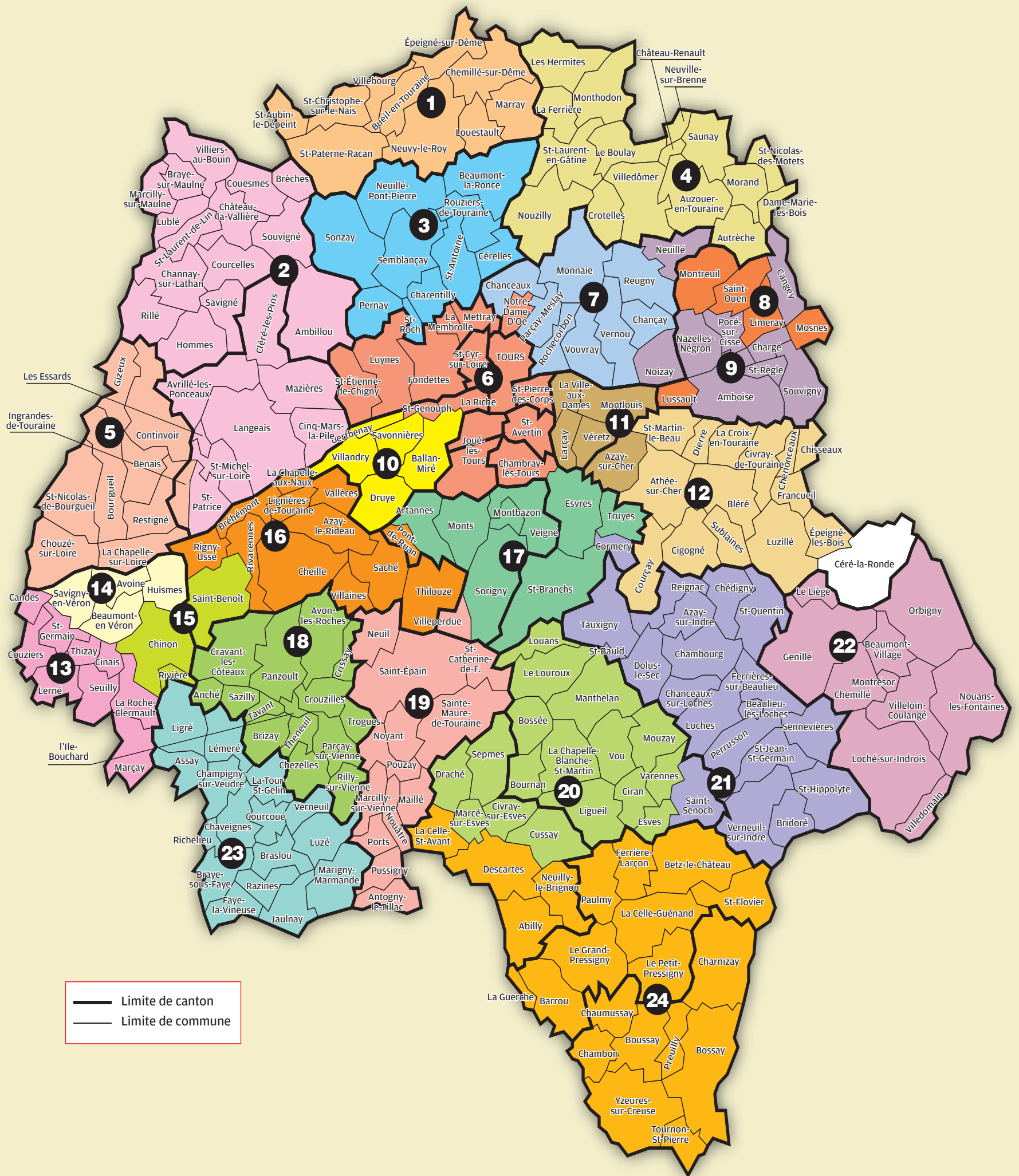
A Tauxigny, au Nord Park : Laser Contact, Partner Jouet, HF Company... À Saint-Cyr-sur-Loire : SKF, ST Microélectronique, la clinique de l'Alliance... sans oublier le C.H.U. et sa crèche familiale 24 h / 24.



CAF Touraine
L'esprit de Familles



Les communautés de communes en Indre-et-Loire (au 1^{er} janvier 2009)



INDRE-ET-LOIRE

Vingt-quatre communautés

CC de Racan

Création : 14 décembre 2001.

Président : Patrick Cintrat.

Communes membres (et population) : Bueil-en-Touraine (377), Chemillé-sur-Dême (648), Epeigné-sur-Dême (159), Louestault (348), Marray (341), Neuvy-le-Roi (1.168), Saint-Aubin-le-Dépeint (343), Saint-Christophe-sur-le-Nais (1.067), Saint-Paterne-Racan (1.655), Villebourg (278).

Nombre total d'habitants : 6.384.

CC Touraine Nord-Ouest

Création : 23 décembre 1997.

Présidente : Martine Chaigneau.

Communes membres (et population) : Ambillou (1.606), Avrillé-les-Ponceaux (441), Braye-sur-Maulne (222), Brèches (263), Channay-sur-Lathan (721), Château-la-Vallière (1.587), Cinq-Mars-la-Pile (2.789), Cléré-les-Pins (1.157), Couesmes (519), Courcelles-de-Touraine (393), Les Essards (156), Hommes (718), Langeais (3.848), Lublé (134), Marcilly-sur-Maulne (253), Mazières-de-Touraine (1.108), Rillé (284), Saint-Laurent-de-Lin (254), Saint-Michel-sur-Loire (559), Saint-Patrice (681), Savigné-sur-Lathan (1.262), Souvigné (686), Villiers-au-Bouin (615).

Nombre total d'habitants : 20.256.

CC de Gâtine et Choisses

Création : 9 décembre 1999.

Président : Gérard Martineau.

Communes membres (et population) : Beaumont-la-Ronce (1.132), Céréelles (1.157), Charentilly (1.029), Neuillé-Pont-Pierre (1.930), Pernay (1.016), Rouziers-de-Touraine (1.216), Saint-Antoine-du-Rocher (1.246), Saint-Roch (1.168), Semblançay (1.960), Sonzay (1.136).

Nombre total d'habitants : 12.990.

CC du Castelrenaudois

Création : 10 juin 1996.

Président : Michel Cosnier.

Communes membres (et population) : Autrèche (379), Auzouer-en-Touraine (1.853), Le Boulay (507), Château-Renault (5.209), Crotelles (585), Dame-Marie-les-Bois (323), La Ferrière (282), Les Hermites (548), Monthodon (630), Morand (235), Neuville-sur-Brenne (694), Nouzilly (1.211), Saint-Laurent-en-Gâtines (886), Saint-Nicolas-des-Motets (243), Saunay (632), Villedomer (1.261).

Nombre total d'habitants : 15.478.

CC du Pays de Bourgueil

Création : 29 novembre 2001.

Président : Jacques Gaillard.

Communes membres (et population) : Benais (859), Bourgueil (3.923), La Chapelle-sur-Loire (1.519), Chouzé-sur-Loire (2.124), Continvoir (463), Gizeux (434), Ingrandes-de-Touraine (504), Restigné (1.158), Saint-Nicolas-de-Bourgueil (1.219).

Nombre total d'habitants : 12.203.

Tour(s)plus

Création : 1^{er} janvier 2000.

Président : Jean Germain.

Communes membres (et population) : Chambray-lès-Tours (10.600 habitants), Fondettes (9.989), Joué-lès-Tours (36.000), Luynes (4.945), La Membrolle-sur-Choisille (3.054), Mettray (1.929), Notre-Dame-d'Oé (3.410), La Riche (9.612), Saint-Avertin (14.100), Saint-Cyr-sur-Loire (16.300), Saint-Étienne-de-Chigny (1.364), Saint-Genouph (1.005), Saint-Pierre-des-Corps (15.400), Tours (136.400).

Nombre total d'habitants : 264.108.

CC du Vouvrillon

Création : 15 décembre 2000.

Président : Pierre Darragon.

Communes membres (et population) : Chançay (1.000), Chanceaux-sur-Choisille (3.573), Monnaie (3.835), Parçay-Meslay (2.284), Reugny (1.552), Rochecorbon (3.028), Vernou-sur-Brenne (2.711), Vouvray (3.083).

Nombre total d'habitants : 21.066.

CC des Deux Rives

Création : 30 décembre 1998.

Président : Claude Verne.

Communes membres (et population) : Limeray (1.030), Lussault-sur-Loire (694), Montreuil-en-Touraine (671), Mosnes (757), Saint-Ouen-les-Vignes (1.020).

Nombre total d'habitants : 4.172.

CC val d'Amboise

Création : 24 décembre 2001.

Président : Pierre Bordier.

Communes membres (et population) : Amboise (12.400), Cangey (985), Chargé (994), Nazelles-Négron (3.714), Neuillé-le-Lierre (711), Noizay (1.099), Pocé-sur-Cisse (1.524), Saint-Règle (339), Souvigny-de-Touraine (374).

Nombre total d'habitants : 22.140.

CC de La Confluence

Création : 1^{er} décembre 2000.

Président : Laurent Baumel.

Communes membres (et population) : Ballan-Miré (7.604), Berthenay (703), Druye (738), Savonnières (2.604), Villandry (1.082).

Nombre total d'habitants : 12.731.

CC de l'Est Tourangeau

Création : 14 décembre 1999.

Président : Jean-Jacques Filleul.

Communes membres (et population) : Azay-sur-Cher (2.840), Larçay (2.070), Montlouis-sur-Loire (10.381), Véréetz (3.128), La Ville-aux-Dames (4.520).

Nombre total d'habitants : 22.939.

CC de Bléré-val de Cher

Création : 14 décembre 2000.

Présidente : Jocelyne Cochin.

Communes membres (et population) : Athée-sur-Cher (2.313), Bléré (5.024), Chenonceaux (339), Chisseaux (581), Cigogné (320), Civray-de-Touraine (1.686), Courçay (772), La Croix-en-Touraine (2.030), Dierre (498), Épeigné-les-Bois (384), Francueil (1.214), Luzillé (865), Saint-Martin-le-Beau (2.606), Sublaines (159).

Nombre total d'habitants : 18.791.

CC de la rive gauche de la Vienne

Création : 26 novembre 1993.

Président : Denis Fouché.

Communes membres (et population) : Candès-Saint-Martin (229), Cinais (449), Couziers (105), Ligné (330), Marçay (467), La Roche-Clermault (525), Saint-Germain-sur-Vienne (341), Seuilley (395), Thizay (265).

Nombre total d'habitants : 3.106.

CC du Véron

Création : 13 décembre 2000.

Président : Patrick Guionnet.

Communes membres (et population) : Avoine (1.846), Beaumont-en-Véron (2.808), Huismes (1.411), Savigny-en-Véron (1.431).

Nombre total d'habitants : 7.496.

Avoine, la ville de tous les plaisirs

Toutes les raisons sont bonnes pour vous rendre à Avoine. Vous y trouverez à coup sûr de multiples activités. Venez, vous serez séduit !

Un cadre de vie agréable

Avec son environnement préservé, Avoine est une commune où la qualité de vie prime.

Un boulog dynamique avec ses nombreux commerces et son agréable marché de produits du terroir le vendredi.

De nombreux espaces naturels qui incitent à la détente, au far niente... et au plaisir des plus petits avec la mise à disposition gratuite d'un parc de jeux en bois.

Côté sport

De nombreuses activités sportives vous sont proposées tout au long de l'année.

Une piscine ludique pour le plaisir des plus petits comme des plus grands.

Un espace détente est également accessible (voir conditions au Tél. 02 47 58 44 80).

Un complexe de tennis et de squash pour faire quelques échanges de balles (Tél. 02 47 58 81 41).

Un tissu sportif très dense puisque plus de 15 activités sportives sont déclinées tout au long de l'année telles que la gym sportive, le swing golf, du judo, le basket-ball...

Un jeu de boule de fort, un centre équestre.

Des circuits pédestres et le passage des circuits de la Loire à vélo.

Côté culture

Une médiathèque avec un fond documentaire très complet est accessible.

Une saison culturelle de qualité et diversifiée dont la notoriété n'est plus à démontrer.

Un programme culturel estival riche en événements avec son Festival Avoine Zone Blues et son Podium de l'Été.

AVOINE

Contact : 02 47 98 11 11

CC de Rivière, Chinon, Saint-Benoît-la-Forêt

Création : 14 décembre 2001.
Président : Jean-Pierre Duvergne.
Communes membres (et population) : Chinon (8.169), Rivière (658), Saint-Benoît-la-Forêt (801).
Nombre total d'habitants : 9.628.

CC du Pays d'Azay-le-Rideau

Création : 1^{er} décembre 2000.
Président : Philippe Beauvilain.
Communes membres (et population) : Azay-le-Rideau (3.337), Bréhémont (802), Cheillé (1.309), La Chapelle-aux-Naux (503), Lignéres-de-Touraine (998), Pont-de-Ruan (797), Rigny-Ussé (505), Riva-rennes (759), Saché (1.150), Thilouze (1.332), Vallères (947), Villaines-les-Rochers (915).
Nombre total d'habitants : 13.354.

CC du val de l'Indre

Création : 20 décembre 2000.
Président : Jacques Durand.
Communes membres (et population) : Artannes-sur-Indre (2.508), Esvres (4.403), Montbazou (3.713), Monts (6.953), Saint-Branches (2.236), Sorigny (2.041), Truyes (2.018), Veigné (5.594).
Nombre total d'habitants : 29.466.

CC du Bouchardais

Création : 13 décembre 2002.
Président : Christian Pimbert.
Communes membres (et population) : Anché (369), Avon-les-Roches (530), Brizay (292), Chézelles (140), Cravant-les-Côteaux (725), Crissay-sur-Manse (115), Crouzilles (523), L'Île-Bouchard (1.740), Panzoult (571), Parçay-sur-Vienne (629), Rilly-sur-Vienne (452), Sazilly (241), Tavant (241), Theuneil (252), Trogues (314).
Nombre total d'habitants : 7.134.

CC de Sainte-Maure-de-Touraine

Création : 13 décembre 2002.
Président : Serge Moreau.

Communes membres (et population) : Antogny-le-Tillac (530), Maillé (614), Marcilly-sur-Vienne (513), Neuil (372), Nouâtre (761), Noyant-de-Touraine (780), Ports-sur-Vienne (348), Pouzay (759), Pussigny (195), Sainte-Catherine-de-Fierbois (624), Saint-Épain (1.515), Sainte-Maure-de-Touraine (3.959), Villeperdue (940).
Nombre total d'habitants : 11.910.

CC du Grand Ligueillois

Création : 14 décembre 2001.
Président : Dominique Braud.
Communes membres (et population) : Bossée (349), Bournan (232), La Chapelle-Blanche-Saint-Martin (560), Ciran (426), Civray-sur-Esves (200), Cussay (562), Draché (675), Esves-le-Moutier (143), Ligueil (2.180), Louans (595), Le Louroux (471), Mantelhan (1.308), Marcé-sur-Esves (238), Mouzay (476), Sepmes (647), Varennes (225), Vou (204).
Nombre total d'habitants : 9.491.

CC de Loches Développement

Création : 29 décembre 1995.
Président : Pierre Louault.
Communes membres (et population) : Azay-sur-Indre (371), Beaulieu-lès-Loches (1.686), Bridoré (429), Chambourg-sur-Indre (1.219), Chanceaux-près-Loches (147), Chédigny (529), Cormery (1.557), Dolus-le-Sec (637), Ferrière-sur-Beaulieu (602), Loches (6.370), Perrusson (1.512), Reignac-sur-Indre (1.090), Saint-Bauld (194), Saint-Hippolyte (559), Saint-Jean-Saint-Germain (663), Saint-Quentin-sur-Indrois (419), Saint-Senoche (443), Sennevières (227), Tauxigny (1.219), Verneuil-sur-Indre (494).
Nombre total d'habitants : 20.367.

CC de Montrésor

Création : 13 décembre 2000.
Président : Henry Frémont.
Communes membres (et population) : Beaumont Village (246), Chemillé-sur-Indrois (207), Genillé (1.509), Le Liège (337), Loché-sur-Indrois (558), Montrésor (384), Nouans-les-Fontaines (790), Orbigny (741), Villedomain (119), Villeloin-Coulangé (638).
Nombre total d'habitants : 5.529.



Le tourisme est l'une des compétences que les communes partagent volontiers au sein de l'intercommunalité. (Photo NR)

CC de la Touraine du Sud

Création : 14 décembre 2000
Président : Gérard Hénault
Communes membres (et population) : Abilly (1.090), Barrou (487), Betz-le-Château (591), Bossay-sur-Claise (802), Boussay (249), La Celle-Guenand (377), La Celle-Saint-Avant (1.044), Chambon (296), Charnizay (489), Chaumussay (257), Descartes (3.908), Ferrière-Larçon (284), La Guerche (213), Le Grand-Pressigny (1.084), Neuilly-le-Brignon (319), Paulmy (259), Le Petit-Pressigny (326), Preuilly-sur-Claise (1.146), Saint-Flovier (605), Tournon-Saint-Pierre (510), Yzeures-sur-Creuse (1.463).
Nombre total d'habitants : 15.799.

CC du Pays de Richelieu

Création : 30 décembre 1998.
Président : Hervé Novelli.
Communes membres (et population) : Assay (178), Braslou (338), Braye-sous-Faye (372), Champigny-sur-veude (894), Chaveignes (559), Courcoué (242), Faye-la-Vineuse (313), Jaulnay (277), Lémeré (399), Ligré (980), Luzé (266), Marigny-Marmande (617), Razines (248), Richelieu (2.194), La Tour-Saint-Gelin (546), Verneuil-le-Château (116).
Nombre total d'habitants : 8.539.

Depuis 1923, PROCIVIS se mobilise et s'implique pour favoriser l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes.



Aujourd'hui, avec seulement 1.900€ de revenu mensuel, en bénéficiant des dispositifs du Gouvernement, de l'aide de la Commune et du coup de pouce PROCIVIS, cette famille peut devenir propriétaire en toute sécurité d'une maison neuve 4 pièces, pour 569€/mois*

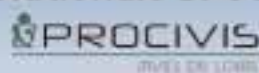
DES RÉALISATIONS COMMERCIALISATION FINANCEMENT

Pierres & Territoires
PROMOTEUR • AMÉNAGEUR • SÉRIÉUX

INMO
FRANCE

CREDIT IMMOBILIER
DE FRANCE
TOTAL HABITAT

SACICAP PROCIVIS - RIVES DE LOIRE
78, rue Nationale 37000 TOURS



Exemple, pour une famille de 4 personnes ayant des revenus nets mensuels de 1.900€ et un revenu fiscal de référence (RFR) de 18.180€, avec une mensualité de débiteur de montant de TAPL estimée à 188,91€, pour l'acquisition du lot 10 des Châmes de Viteaux à Anost, à financer dans le cadre d'un dispositif Psa-Financier avec garantie de revenus et de rachat, et en fonction des hypothèses suivantes: coût du terrain 30000€, coût de la construction 133307€, frais de notaire estimés 4018 €, frais de garantie estimés 990 €. Soit un coût total d'opération de 170233 € couvré par un prêt Psa-Financier consenti par un organisme collecteur du 1% logement d'un montant de 20000 € une subvention de la commune de 4000 €, soit un solde à financer de 126233 €. Exemple de financement selon modalités en vigueur au 15/05/09, sous réserve d'acceptation par le Crédit Immobilier de France Centre Ouest, 11 Rue Albin Huber - BP 285 - 86007 POISSY Centre - S.A. au capital de 116 977 512 Euros - SIREN n° 291 875 370 - APE 6492 Z, au moyen de: un Prêt à Taux Zéro de 71475€ sur une durée de 100 mois, TEG 0,43%, coût total 2160,20€ (assistance DPTA-IT pour une couverture de 100% incluse); un Prêt à l'Accession Sociale de 52850€ sur une durée de 270 mois, TEG 5,58%, coût total 46036,40€ (assistance DPTA-IT pour une couverture de 100% incluse); un prêt PROCIVIS de 129000€ sur 180 mois, TEG 1,64, coût total 1549€ (assistance DPTA-IT pour une couverture de 100% incluse); soit une mensualité globale, assistance incluse, et après ajout des différents mensualités de 677,76 €, par mois, soit un total de 677,76 €, TEG 2,40%. [1] Exemple pour un Nouveau Prêt à 0% et un Prêt à l'Accession Sociale (PAS) correspondant aux caractéristiques suivantes: ménage destiné à occuper le logement composé de 4 personnes, revenu fiscal de référence du ménage au titre de l'année de référence égal à 18180 €, financement d'une opération neuve situé en zone C pour un montant égal à 170233 €, et sous réserve de l'accord du prêteur, et du respect des conditions d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro à 0% et au Prêt à l'Accession Sociale (PAS). L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. Le vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé avant l'obtention d'un ou de plusieurs prêts d'argent.

DÉCENTRALISATION

Le casse-tête du mille-feuille



François Bonneau (à droite), président du conseil régional du Centre, inaugure l'internat du lycée Blaise-Pascal, à Châteauroux. Les conseillers territoriaux devraient remplacer les conseillers généraux et régionaux. (Photo NR, Patrick Gaïda)

Nicolas Sarkozy a relancé la réforme de l'organisation territoriale de la République autour de trois axes : mieux dessiner la carte territoriale, de nouveaux rapports entre régions et départements et une clarification des compétences de chaque collectivité locale.

Nous irons jusqu'au bout de la réforme des collectivités locales, prévient Nicolas Sarkozy devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le 22 juin dernier. « Nous ne nous déroberons pas devant la réduction du nombre des élus régionaux et départementaux », précise le président de la République. « Nous ne nous déroberons pas devant le problème de la répartition des compétences », ajoute-t-il encore.

Le ton est donné. Nicolas Sarkozy donne ainsi un coup de pouce à la réforme territoriale, vieux serpent de mer de la V^e République. Qu'on se rappelle simplement le référendum de 1969 sur la décentralisation qui a abouti à la démission du

général De Gaulle. Brice Hortefeux, tout nouveau ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, confirme au Sénat, le 30 juin dernier, que sa première mission est de préparer la réforme des collectivités territoriales, « afin de la mettre en œuvre au plus vite ».

C'est que la réforme est dans l'air du temps. Le 8 octobre 2008 déjà, Jean-Luc Warsmann, Didier Quentin et Jean-Jacques Urvoas remettaient à l'Assemblée nationale un rapport d'information sur « la clarification des compétences des collectivités territoriales », en conclusion d'une mission d'information créée le 20 novembre 2007.

Le 5 mars 2009, Édouard Balladur,

Formez-vous à l'AFPP !

Professionalisez vos équipes avec des formations personnalisées et des plannings de formation adaptés à vos exigences de production

PLAN de FORMATION PROFESSIONNALISATION DIF

Bureautique • Gestion • Management
Bilan de compétences • Formations CACES
Sécurité au travail • Formations Techniques

Bâtiment Bureau d'Études

14, bd Preuilly à TOURS
02 47 76 40 00
infos@afpptours.com
www.afpptours.com

Le Pays de Richelieu, en marche pour l'avenir.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Richelieu

Assy
Beaumont
Beaumont-sur-Fère
Champigny-sur-Loire
Châteauneuf
Courcelles
Fère-la-Vincenne
Jouilly
Lémeré
Lignières
Luzé
Marigny
Marmande
Razines
Richelieu
La Tour-Saint-Gelin
Vernouilles
Château

Notre démarche :
La Communauté de Communes assure un rôle de conseil et d'aide aux porteurs de projets en complémentarité avec les acteurs économiques. Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat actif afin de soutenir les initiatives des entrepreneurs.

Notre projet :
La Communauté de Communes favorise l'implantation de nouvelles entreprises, grâce à ses quatre sites d'activités viabilisés et à un panel d'outils économiques.

La Communauté de Communes est fortement associée au soutien de l'artisanat et des commerces à travers l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).

Le Pays de Richelieu, c'est aussi une qualité de vie, un savoir-vivre !
Des services de proximité, un tissu associatif important, une programmation culturelle de qualité, un patrimoine naturel, historique, architectural, gastronomique...

Les motifs du Richelien au service de son développement.

Communauté de Communes du Pays de Richelieu
1, place du Marché
37120 RICHELIEU
Tél. 02 47 58 27 33 - Fax 02 47 58 28 46
e-mail : cc@pays-de-richelieu.com
Site : www.pays-de-richelieu.com

J'achète, je loue, je vends

centroest-auto.com
À un clic de chez vous

La Nouvelle République

président du Comité pour la réforme des collectivités locales, présentait son rapport au président de la République, soulignant à l'occasion qu'« il est temps de décider ». Le 11 mars 2009, c'était au tour du Sénat de proposer 27 préconisations sur « l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales ».

UN CONSTAT PARTAGÉ

Le constat est partagé. « L'organisation territoriale de la France est ancienne, complexe, faite de sédiments successifs accumulés en fonction des époques », rappelle Édouard Balladur. Résultat, des niveaux de décision multiples, enchevêtrés et très souvent incompréhensibles pour les citoyens, et parfois même les élus. C'est que coexistent souvent, sur un même territoire, les communes, une communauté de communes, des syndicats intercommunaux, un pays, voire la structure spécifique gérant le schéma de cohérence territoriale (SCOT), sans compter le conseil général et le conseil régional.

La fiscalité locale est à l'image de cet enchevêtrement, « totalement illisible », souligne Brice Hortefeux. « Chacun mange dans la même assiette », ajoute le ministre de l'Intérieur : les trois niveaux de collectivités territoriales et les intercommunalités prélèvent chacun une part des mêmes impôts locaux sans que le contribuable sache vraiment qui est responsable. »

TROIS ORIENTATIONS

La réforme devrait retenir « trois orientations fondamentales », indique le ministre de l'Intérieur. Il s'agit, en premier lieu, de « mieux dessiner la carte territoriale », ce qui exige d'« achever et de rationaliser la carte de l'intercommunalité » et ce, « dans des délais rapprochés ». Et Brice Hortefeux de prévenir : « L'intercommunalité à fiscalité propre doit devenir la règle. La couverture totale du territoire devra intervenir dans des délais brefs.

J'ajoute que les intercommunalités devront être plus larges qu'aujourd'hui, pour disposer d'une assise permettant l'exercice effectif de compétences renforcées ». Cela amène également à la création de « véritables métropoles », en nombre limité, disposant d'une vraie capacité d'action pour intervenir puissamment à l'échelle de l'agglomération. En récupérant les compétences sociales dévolues au département, comme le propose le « comité Balladur » ?

Le second axe de la réforme agite beaucoup les élus. C'est qu'il s'agit rien de moins que d'en diminuer le nombre, de moitié selon l'ancien ministre Dominique Perben. Pour ce faire, le projet de loi créerait un nouvel élu, le conseiller territorial, qui remplacerait les conseillers généraux et régionaux, sans supprimer cependant « ni la région ni le département ». Ces conseillers territoriaux siègeraient à la fois au conseil général de leur département d'élection et au conseil régional.

Enfin, la réforme devrait « clarifier la répartition des compétences ». La commune garderait une compétence générale, qui prévoit qu'elle peut intervenir quand elle veut, tandis que les compétences des départements et des régions deviendraient spécialisées. Le but étant de « mettre fin à l'enchevêtrement des compétences et aux excès de financements croisés, qui produisent des surcoûts pour les contribuables, allongent les délais de prise de décision et de réalisation des projets, mobilisent des frais de fonctionnement » et d'« interdire, sauf exception légitime, qu'une collectivité intervienne dans le champ de compétence d'une autre ».

Autant dire que si la réforme est menée à bien, ce sera la troisième étape de la décentralisation.

Y. P.

Les vingt propositions du comité Balladur

Le Comité pour la réforme des collectivités locales, nommé par Nicolas Sarkozy et présidé par Édouard Balladur, a présenté vingt propositions, dont la plupart ont été adoptées à l'unanimité de ses membres. En voici l'essentiel.

La première proposition veut **favoriser les regroupements volontaires de régions et la modification de leurs limites territoriales**, pour en réduire le nombre à une quinzaine et leur donner une taille critique de 3 à 4 millions d'habitants. Il propose également de **favoriser, sur le même modèle, les regroupements volontaires de départements**.

La proposition n° 3 a fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit, en effet, de **désigner par une même élection, à partir de 2014, les conseillers régionaux et départementaux, qui deviendraient des conseillers territoriaux**. Les premiers de listes départementales siègeraient aussi à la région, les suivants au département seulement.

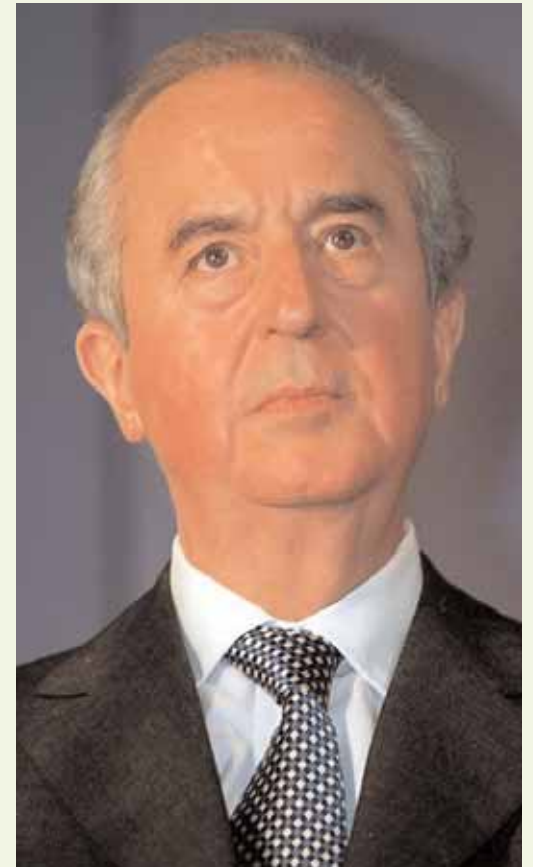
Le comité Balladur propose ensuite **d'achever, avant 2014, la carte de l'intercommunalité et de rationaliser, avant cette même date, la carte des syndicats de communes**.

La septième proposition entend **renforcer la légitimité des intercommunalités en instaurant l'élection au suffrage universel direct des conseillers des EPCI à fiscalité propre**. Comme pour les conseillers territoriaux, les premiers de liste siègeraient à l'intercommunalité.

La proposition suivante préconise **la création de métropoles, onze dès 2014, les suivantes étant créées sur la base du volontariat**. Outre les compétences des communes, elles exerceraient les compétences, notamment sociales, dévolues aujourd'hui aux départements.

La proposition n° 9 veut **permettre aux intercommunalités de se transformer en communes de plein exercice**, « ce qui permettrait à la France de compter des communes fortes, en nombre raisonnable ».

Le comité propose de **clarifier la répartition des compétences entre les collectivités locales et entre celles-ci et l'État**. Il préconise de **supprimer les services ou parties de services déconcentrés de l'État qui interviennent encore dans le champ de compétences des collectivités locales**, malgré les lois de décentralisation. Il souhaite un débat chaque année au Parlement, **pour fixer un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale**. En outre, il demande **la révision des bases foncières des impôts directs**



Édouard Balladur, président du Comité pour la réforme des collectivités locales : « Il est temps de décider ».

(Photo NR, Hugues Le Guellec)

locaux et leur réactualisation tous les six ans. Il préconise enfin de **limiter les cumuls d'impôts sur une même assiette d'imposition**.

l'aéronef

À LOUER 4 000 m²



A proximité immédiate du centre-ville de Tours, le centre d'affaires L'aéronef bénéficie d'une situation exceptionnelle.

Les bâtiments à l'architecture contemporaine allient fonctionnalité et modularité avec des plateaux divisibles jusqu'à 250 m².

Les prestations de qualité ont été pensées pour favoriser les économies d'énergie et alléger la facture du locataire.

Venez rejoindre les entreprises déjà présentes sur le Centre d'affaires L'aéronef (In Extenso, Mecachrome, Gan Assurances, Banque Accord, Schneider Electric, Bureau Véritas, Macif Mutualité...).

Accès direct aux autoroutes A10, A28, et A85 - A quelques minutes de l'aéroport et de la gare TGV. Nombreux commerces, hôtels et restaurants à proximité - Parkings inclus : 1 place pour 40 m² de surface utile (parkings supplémentaires possibles) - conditions financières particulièrement favorables.

02 47 70 22 32



Le petit dictionnaire

Les collectivités territoriales ont généré leur propre langage. Voici quelques définitions pour s'y retrouver, de la collectivité locale à la taxe professionnelle.

COLLECTIVITÉ LOCALE : c'est dans le langage courant ce que la Constitution appelle une collectivité territoriale. C'est une structure administrative, distincte de l'administration de l'État, en charge des intérêts de la population d'un territoire précis. Elle dispose d'une personnalité morale qui lui permet d'agir en justice et bénéficie de l'autonomie administrative. Elle dispose ainsi de son propre personnel et de son propre budget. Elle est aussi dotée de compétences propres et d'un pouvoir de décision, qui s'exerce par délibération au sein d'un conseil de représentants élus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : créée par la loi du 12 juillet 1999. C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50.000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15.000 habitants ou du chef-lieu du département. Elle associe des communes, pour bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'amé-

nagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999. C'est un EPCI regroupant plusieurs communes autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

COMMUNAUTÉ DE VILLES : a disparu depuis le 1^{er} janvier 2002, par transformation en communauté de communes ou d'agglomération. Créée par la loi du 6 février 1992, elle n'a eu aucun succès : seules cinq communautés de villes ont été créées en tout et pour tout dans l'Hexagone.

COMMUNAUTÉ URBAINE : elle regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500.000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave. Outre les compétences obligatoires de la communauté d'agglomération, elle est aussi compétente, à titre obligatoire, en matière de développement et d'aménagement social et culturel, de gestion des services collectifs et d'environnement.

COMMUNE : créée par la Révolution française en 1789, pour remplacer les villes et paroisses de l'Ancien Régime, c'est le premier échelon de l'administration du territoire. C'est aussi le lieu d'exercice du droit de vote pour toutes les élections.

CONSEIL GÉNÉRAL : assemblée délibérative élue qui gère un département. Il a quatre grandes compétences : action sociale, voirie départementale, collèges et action économique (en complément de l'action des autres collectivités).

CONSEIL RÉGIONAL : assemblée délibérative élue qui gère une région. La Région est compétente en matière de développement économique, social et culturel. Outre la construction des lycées, elle a la responsabilité de la formation professionnelle initiale des jeunes de 16 à 26 ans et de l'apprentissage et finance une part significative des établissements universitaires. Elle mène enfin des actions économiques.

DÉCENTRALISATION : la loi constitutionnelle 28 mars 2003 précise que l'organisation de la

République est décentralisée. Ce qui veut dire que « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour les compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ». Après les lois Defferre de 1983, qui organisaient la première décentralisation, une deuxième vague s'est achevée avec la loi du 13 août 2004.

DISTRICT : a disparu depuis le 1^{er} janvier 2002, par transformation en communauté de communes, communauté d'agglomération ou communauté urbaine. Il avait été créé par l'ordonnance du 5 janvier 1959, pour intervenir en milieu urbain, puis, avec la loi du 31 décembre 1970, en zone rurale. On comptait 305 districts regroupant 3.493 communes et 10.271.062 habitants.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT OU DGF : a été instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale, à fiscalité propre, c'est-à-dire dont le financement est assuré par le recours à la fiscalité directe locale. Il s'agit des communautés de

communes, des communautés d'agglomération et des communautés urbaines. Un EPCI permet aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements, des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune.

Au 1^{er} janvier 2009, il y avait 2.601 EPCI, rassemblant 93,1 % des communes et 87,7 % de la population.

FISCALITÉ ADDITIONNELLE : les taux votés par l'intercommunalité s'ajoutent à la fiscalité locale directe communale (la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe professionnelle).

FISCALITÉ MIXTE : la TPU (Taxe professionnelle unique) est associée à la fiscalité additionnelle. Dans ce cas, les groupements bénéficiant de la TPU perçoivent en sus les taxes foncières et d'habitation.

IMPÔTS LOCAUX : ce sont les impôts payés aux collectivités locales, communes, structures de coopération intercommunale, conseil général et conseil régional. Ils comprennent notamment les quatre taxes : taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti et taxe professionnelle. A quoi s'ajoutent, notamment, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance sur l'eau, qui figurent sur des relevés spécifiques, ainsi que les droits de mutation.

INTERCOMMUNALITÉ : ce terme désigne les différentes formes de coopération entre les communes. Elle est apparue avec la loi du 22 mars 1890 qui autorisait la création du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Elle a été renforcée et, en principe, simplifiée avec la loi du 12 juillet 1999.



(Photo NR)

La Pierre Chinonaise
Côté Demeure Côté Cour
Qualité, Économie
Résultat
sont les mots clés pour nos entreprises

Avec plus de 10 ans d'expérience, nos entreprises sont à votre disposition, pour vos projets de pavés, fontaines, mobiliers urbain, etc

Nous avons été adjudicataire par l'UNESCO pour la pose de girouet

Visitez nos 2 sites :
www.lapierre-chinonaise.fr
www.cotedemeurecotecour.fr

Le dimanche, l'info ne prend pas de repos !

Jeunay-Chauvigny Un malin et un blessé dans un...

la Nouvelle République dimanche

SPORT
ACTU LOCALE
LOISIRS

la Nouvelle République dimanche

OFFRE SPÉCIALE COLLECTIVITÉ ADMINISTRATION et ASSOCIATIONS

10 occasions
Boxers Combi 9 places
L1H1 - 2,2 l HDI 100 ch
à prix préférentiels

Boxer	6-2007	51 412 km	15 300 [€]
Boxer	6-2007	50 129 km	15 300 [€]
Boxer	6-2007	30 000 km	15 900 [€]
Boxer avec attelage	5-2007	61 778 km	14 900 [€]
Boxer	5-2007	58 060 km	15 000 [€]
Boxer	5-2007	57 713 km	15 100 [€]
Boxer	5-2007	56 271 km	15 100 [€]
Boxer avec attelage	5-2007	53 409 km	15 200 [€]
Boxer	5-2007	40 000 km	15 700 [€]
Boxer	5-2007	43 000 km	15 700 [€]

Prix variables jusqu'au 23/09/09 dans la limite des stocks disponibles

Grands de Touraine

SAINT-CYR 215, Bd. de Gaulle, Tél. 02.47.406.306
CHAMBRAY 236, Av. du Grand Sud, Tél. 02.47.806.205
AMBOISE 17, Av. E. Guéris, Tél. 02.47.57.06.54
CHINON Route de Saint-Lucien, Tél. 02.47.93.28.29

INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : c'est la ligne de partage, pour une compétence donnée, entre ce qui relève de la décision (et de l'action) d'une commune et ce qui relève de la communauté à laquelle elle adhère. Dans les communautés de communes, ce sont les conseils municipaux des communes membres qui définissent l'intérêt communautaire. En revanche, dans les communautés d'agglomération et les communautés urbaines, c'est le conseil communautaire qui détermine l'intérêt communautaire.

MAJORITÉ : il s'agit en fait de « majorité absolue ». Cette majorité absolue (la moitié des voix plus une) est, par exemple, nécessaire pour l'élection du maire dès le premier tour et pour l'adoption des délibérations du conseil municipal.

MAJORITÉ QUALIFIÉE : elle exige que soit obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue. Dans le cas des structures intercommunales, cela se traduit généralement par la règle des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de leur population totale. A défaut, par celle de la moitié au moins des conseils municipaux de ces communes, mais représentant les deux tiers de la population totale.

PAYS : territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. Il est doté d'une charte qui exprime le projet commun de développement durable du territoire. Ce projet est défini par des élus et assisté d'un conseil de développement (composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs). On recensait 358 pays, au 31 décembre 2006.

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : c'est un montant forfaitaire assis sur le nombre de personnes dans un ménage, qui repose sur le principe « plus on est nombreux, plus on produit de déchets ». C'est l'une des manières de financer le service de collecte et de traitement des déchets ménagers. Elle a rapporté 505 millions d'euros en 2007.

SCOT OU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE : créé par la loi SRU (« solidarité et renouvellement urbains ») du 13 décembre 2000, c'est un document prospectif, valable dix ans. Il a pour but de coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplace-

ments, d'implantations industrielles et commerciales des collectivités adhérentes, en tenant compte des effets sur l'environnement, des risques naturels et des pollutions. Il fait l'objet d'une enquête publique avant son adoption.

SDOI OU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ORIENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ : il est élaboré par les CDCl, les commissions départementales de la coopération intercommunale. Le SDOI a pour buts de renforcer la cohérence des périmètres des groupements de communes, favoriser la suppression des syndicats intercommunaux (et mixtes) devenus inutiles et rationaliser les transferts de compétences de la commune vers le groupement de communes.

SIVOM OU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE : association de communes pour la gestion de plusieurs activités ou services publics (eau, électricité, ordures ménagères, transports scolaires par exemple). Leur nombre a baissé de 2.478 en 1992 à 1.467 en 2009.

SIVU OU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE : association de communes pour la gestion d'une seule activité ou d'un seul service public (eau, électricité, ordures ménagères, transports scolaires par exemple). Leur nombre a reculé de 14.885 en 1999 à 11.373 en 2009.

TEOM OU TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : impôt direct facultatif (les communes ne sont pas tenues de l'adopter), à la charge de l'occupant du logement. C'est l'une des façons de financer le service de collecte et de traitement des déchets ménagers. Elle a rapporté 5,03 milliards d'euros en 2008.

TAXE D'HABITATION : impôt direct perçu au profit des communes et de leurs groupements à fiscalité propre. Elle est payée par quiconque dispose d'une habitation meublée, au 1^{er} janvier de l'année en cours, qu'il soit propriétaire, locataire ou occupe le logement à titre gratuit. Cette taxe est assise sur la valeur locative du logement, qui peut faire l'objet d'abattements prévus par la collectivité locale perçeptrice.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : impôt direct perçu au profit des communes et de leurs groupements à fiscalité propre. Sont imposables les propriétés bâties ainsi que les installations destinées à abriter des personnes ou des biens. Elle



La taxe professionnelle, payée par les entreprises, va laisser la place à une cotisation économique territoriale. (Photo NR, Jérôme Dutac)

est payée par le propriétaire de l'immeuble au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de l'immeuble.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES : impôt direct perçu au profit des communes et de leurs groupements à fiscalité propre. Sont imposables toutes les propriétés non bâties sises en France. Elle est payée par le propriétaire du terrain au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété.

TAXE PROFESSIONNELLE : cet impôt direct est du chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée, comme les entreprises. La prochaine loi de finances, qui doit être adoptée par le Parlement à l'automne 2009, devrait remplacer cette taxe par une « cotisation économique territoriale », la CET.

TPU OU TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE : obligatoire pour les communautés d'agglomération et les communautés urbaines. Les communautés de communes peuvent la préférer. C'est l'intercommunalité qui fixe le taux de la taxe pro-

fessionnelle. Les communes ne votent plus de taux de TP, mais reçoivent du groupement une attribution de compensation afin de ne pas déséquilibrer leurs budgets.

LE GUIDE DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Coordination : Yves Poyeton et François Fayman.
Textes : Patrick Goupil, Vanina Le Gall, Thierry Noël, Olivier Pouvreau, Yves Poyeton et Jean-Éric Zabrodsky.
Réalisation : service des Thématiques NR.
Infographie : service des Infographies NR.
Photos Une : Patrick Gaida et sd.

La Nouvelle République du Centre-Ouest
232, av. de Grammont, 37048 Tours Cedex 1,
tél. 02.47.31.70.00, fax 02.47.31.70.70

Directeur de la publication, président
du Directoire Olivier Saint-Cricq

Responsable Thématiques François Fayman

Régie publicitaire NR Communication
Tours : 02.47.60.62.51

Imprimerie La Nouvelle République - Tours
CPPAP 0610 C 87037 - ISSN 0152-2590

POUR JOINDRE L'UTILITAIRE À L'AGRÉABLE, UN DISTRIBUTEUR FIAT PROFESSIONAL PRÈS DE CHEZ VOUS.



Venez découvrir la gamme utilitaires Fiat dans votre espace entièrement dédié aux professionnels. Vous y trouverez une gamme complète de véhicules polyvalents, solides et spacieux, offrant confort et sécurité et parfaitement adaptés à votre activité.

www.fiatprofessional.fr

CONSTRUCTEUR D'UTILITAIRES DEPUIS TOUJOURS



ITAL AUTO 37

333, avenue du Grand Sud
CHAMBRAY-LES-TOURS Tél. 02 47 74 74 74



“RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ET AMÉLIORER LE CONFORT DE NOS LOCATAIRES”

Pour Patrice Coquisart, changer l'énergie, c'est proposer à tous des logements éco-efficaces. En tant que directeur Gestion et Patrimoine d'Habitat 62/59 Picardie, bailleur social, il s'est engagé dans une politique environnementale ambitieuse.

Habitat 62/59 Picardie est une entreprise sociale pour l'habitat (ESH) qui gère 20 000 logements dans le Pas-de-Calais, le Nord et la Somme. Très tôt, elle a mis en place une politique environnementale et bénéficie d'une certification ISO 14001 depuis

2004. Un label plutôt rare dans ce secteur d'activité ! Même le siège social a été construit selon les normes HQE (haute qualité environnementale). Celui-ci bénéficie, avec les huit agences, des Certificats Équilibre+ d'EDF Collectivités : pour tout kWh acheté, EDF s'engage à mettre sur le réseau un kWh produit à partir de sources d'énergies renouvelables et à participer au financement d'un projet de production d'énergie solaire photovoltaïque.

CHIFFRES CLÉS

530 Certificats Équilibre+

soit l'équivalent de 530 MWh d'électricité d'origine hydraulique fournis pour le siège et les agences d'Habitat 62/59 Picardie.

522

logements rénovés en 2008 avec l'Offre Montant de Charges d'EDF Collectivités.

Comme le souligne Patrice Coquisart, « la protection de l'environnement est une préoccupation constante d'Habitat 62/59 Picardie. Mais elle doit également servir à améliorer la qualité de vie de nos locataires et leur procurer des économies de charge à la sortie. Aussi, nous souscrivons à l'Offre Montant de Charges (OMC) d'EDF Collectivités, spécifique aux rénovations dans les logements sociaux ». La loi Pope incite les acteurs obligés à engager des actions de maîtrise de l'énergie auprès de leurs clients. L'OMC d'EDF Collectivités accompagne les bailleurs sociaux dans leurs opérations de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration du confort de leurs locataires, de l'identification des opérations à réaliser par ordre de priorité jusqu'au contrôle de la qualité des travaux de rénovation, dans le respect des exigences techniques fixées par les Pouvoirs publics.

Ce sont ainsi plus de 50 000 logements sociaux qui ont été rénovés en 2008, dans le cadre de cette offre. Concernant le logement neuf, EDF accompagne Habitat 62/59 Picardie dans son lancement de trois programmes expérimentaux de construction de logements sociaux au label BBC Effinergie (bâtiment basse consommation énergétique), label qui n'entrera en vigueur qu'en 2012 !

L'EXPERTISE D'EDF COLLECTIVITÉS

Jacques Flandrin, négociateur d'affaires Bailleurs Sociaux d'EDF Collectivités, région Nord-Ouest

« Dans le cadre de notre Offre Montant de Charges, nous accompagnons Habitat 62/59 Picardie, par exemple, sur le volet social, en apprenant aux locataires les gestes simples à faire pour économiser l'eau et l'énergie. Lors de ces réunions d'informations collectives,

Patrice Coquisart, le directeur Gestion et Patrimoine, en profite pour expliquer aux locataires que la hausse modérée des loyers – quand il est contraint de l'appliquer – sera largement compensée par la baisse des charges. Nous aidons également cette entreprise sociale pour l'habitat, lors de ses livraisons de logements neufs, à bénéficier d'une mise en service groupée. L'idée ? Permettre aux locataires d'entrer dans des logements déjà alimentés. »

Pour EDF, changer l'énergie ensemble, c'est vous apporter des solutions d'éco-efficacité énergétique et vous donner ainsi les moyens d'agir pour bâtir un monde d'énergies accessibles et faibles en CO₂.

Pour en savoir plus, consultez www.edfcollectivites.fr



CHANGER L'ÉNERGIE ENSEMBLE

